INSTITUT
DE LA STATISTIQUE
DU QUÉBEC

www.stat.gouv.qc.ca

RÉGIONS

Bulletin statistique régional

Édition 2015

Bas-Saint-Laurent

Québec

Équipe de rédaction :
Suzanne Asselin
Marianne Bernier
Anne Binette Charbonneau
Sophie Brehain
Stéphane Crespo
Marc-André Demers
Gaëtane Dubé
Jane-Hélène Gagnon
Stéphane Ladouceur
Christine Lessard
Guillaume Marchand
Marie-Hélène Provençal
Stéphanie Uhde

Avec l'assistance technique de :
Maxime Keith
Virginie Lachance
Danielle Laplante
Danny Sanfaçon

Révision linguistique : Esther Frève

Sous la coordination de : Marie-Hélène Provençal

Sous la direction de : Pierre Cauchon

Nos coordonnées :
Institut de la statistique du Québec
200, chemin Ste-Foy, 3e étage
Québec (Québec), G1R 5T4
Téléphone : 418 691-2411
Sans frais : 1-800-463-4090

Courriel : regions@stat.gouv.qc.ca
Visitez notre site Web : www.stat.gouv.qc.ca

Le ***Bulletin statistique régional, édition 2015*** présente les statistiques les plus récentes au moment de sa publication. Pour des données actualisées, veuillez consulter le site Web de l'Institut à www.stat.gouv.qc.ca.

Crédits de la page frontispice :
© iStockphoto.com / Eva Serrabassa / Michael Westhoff / Denis Jr. Tangney, photographes

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives Canada
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
3e trimestre 2015
ISSN 1715-6971 (en ligne)

© Gouvernement du Québec,
Institut de la statistique du Québec

Toute reproduction autre qu'à des fins de consultation personnelle est interdite sans l'autorisation du gouvernement du Québec. www.stat.gouv.qc.ca/droits_auteur.htm

Septembre 2015

Table des matières

Territoire et environnement 3
Aires protégées 3
Compte des terres 4

Démographie 8

Conditions de vie 11
Mesure du faible revenu 11
Revenu médian des familles 12

Marché du travail 14
Région administrative 14
MRC 16

Comptes économiques 18
Produit intérieur brut 18
Revenu disponible par habitant 21

Permis de bâtir 24

Santé 26

Éducation 27
Taux de diplomation aux études collégiales 27
Nombre de diplômés au baccalauréat 29

Science, technologie et innovation 32

Culture et communications 35

Concepts et définitions 37

Signes conventionnels

..	Donnée non disponible	g	Gramme
...	N'ayant pas lieu de figurer	kg	Kilogramme
–	Néant ou zéro	t	Tonne métrique
—	Données infime	hl	Hectolitre
p	Donnée provisoire	n	Nombre
r	Donnée révisée	$	En dollars
e	Donnée estimée	k	En milliers
F	Donnée peu fiable	M	En millions
x	Donnée confidentielle	G	En milliards

1. Territoire et environnement

La région du Bas-Saint-Laurent couvre une superficie en terre ferme de 22 186 km². Elle est composée de huit municipalités régionales de comté (MRC) géographiques[1] : La Matapédia, La Matanie[2], La Mitis, Rimouski-Neigette, Les Basques, Rivière-du-Loup, Témiscouata et Kamouraska, et regroupe 130 municipalités.

1.1 Aires protégées[3]

par Sophie Brehain, Direction des statistiques sectorielles et du développement durable de l'Institut de la statistique du Québec en collaboration avec le Service des aires protégées du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

Au 31 mars 2015, le réseau des aires protégées au Québec compte 4 323 milieux naturels qui répondent à la définition d'une aire protégée et répondent aux critères de protection développés par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). Les aires protégées couvrent 152 776 km², ce qui représente 9,16 % de la superficie de la province.

Sur le territoire de la région du Bas-Saint-Laurent se trouvent, en totalité ou en partie, 173 aires protégées. Elles couvrent 1 291 km², soit 4,6 % de la superficie totale de la région. La majorité des aires protégées du Bas-Saint-Laurent sont des habitats fauniques (127). Ceux-ci contribuent à la protection de 579 km², principalement en aires de concentration d'oiseaux aquatiques. La région comprend également une partie du parc marin du Saguenay-Saint-Laurent (plus de 331 km² sur les 1 245 km²). Ce parc a la particularité d'être géré conjointement par les gouvernements du Canada et du Québec, en association avec les intervenants du milieu. Trois parcs nationaux du Québec sont situés en totalité ou en partie dans le Bas-Saint-Laurent, couvrant 324 km² : le parc national du Lac-Témiscouata, le parc national du Bic et une partie du parc national de la Gaspésie.

Source : Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), *Registre des aires protégées au Québec*, mise à jour du 31 mars 2015.

1. La version géographique des MRC comprend les MRC au sens juridique et les territoires équivalents (TE) à une MRC, de même que les communautés amérindiennes et les villages nordiques situés dans le périmètre des MRC ou qui constituent des TE.
2. En mars 2013, la MRC de Matane a changé officiellement de nom pour celui de la MRC de La Matanie.
3. Pour des précisions sur la définition des aires protégées voir la section Concepts et définitions à la fin de ce document.

1.2 Compte des terres

par Stéphanie Uhde et Marie-Hélène Provençal, Direction des statistiques sectorielles et du développement durable

Cette section présente des données issues du projet de comptes des terres du Québec méridional de l'Institut de la statistique du Québec, dont le rapport sera diffusé en 2016[1]. Les comptes des terres estiment la superficie des terres par type de couverture terrestre (p. ex., surfaces artificielles, terres agricoles, milieux humides, forêts) et la superficie où se produisent les changements de couverture terrestre au cours d'une période de référence. Les données relatives à la région du Bas-Saint-Laurent analysées dans cette section n'abordent pas les transformations de la couverture terrestre comme le feront les données complètes des comptes des terres, lorsqu'elles seront disponibles. Elles visent à fournir une description de l'état du territoire de la région, tel un instantané pris à la fin de la période de référence.

Les comptes des terres sont une composante du Cadre central du Système de comptabilité économique et environnementale (Cadre central du SCEE). Le SCEE, ou comptes de l'environnement, forme un cadre statistique complet, détaillé et cohérent pour la mesure du capital naturel[2]. Il élargit le domaine de mesure du Système de comptabilité nationale (SCN) pour améliorer la connaissance de la dégradation du capital naturel et des interactions entre l'économie et l'environnement.

Aperçu du cadre méthodologique et précautions dans l'interprétation des données

Le cadre méthodologique des comptes des terres du Québec méridional a été élaboré sur la base d'une première proposition méthodologique testée lors de la réalisation d'un projet pilote pour la région administrative de Chaudière-Appalaches[3]. La méthodologie est en cours de révision afin d'obtenir les meilleures estimations possible des changements de couverture terrestre à partir des données de l'inventaire écoforestier du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

Les comptes des terres sont des comptes d'actifs qui enregistrent le stock de terres au début et à la fin d'une période, ainsi que les changements dans le stock au cours de cette période. Dans le cas des comptes des terres du Québec méridional, ce stock est mesuré par la superficie en hectares des terres par type de couverture terrestre. Les comptes des terres du Québec méridional sont fondés sur un système d'information géographique (SIG) à partir des données des 3e et 4e inventaires écoforestiers. Dans cette section, seules les données relatives à la fin de la période de référence, soit celles du 4e inventaire, sont présentées.

Parce qu'elles couvrent tout le territoire du Québec méridional et qu'elles sont précises spatialement, ces données sont les meilleures disponibles pour constituer les comptes des terres du Québec méridional. Le cadre méthodologique des comptes des terres se base sur le respect des standards du SCEE, ainsi que sur les bonnes pratiques en matière de géomatique.

Limites géographiques du territoire d'étude et découpage administratif

Les limites géographiques du territoire d'étude sont définies au nord par la couverture géographique du 4e inventaire écoforestier, lorsqu'il sera achevé, dont la limite correspond approximativement au 51e parallèle, et à l'ouest, au sud et à l'est par le Système sur les découpages administratifs (SDA) du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles du Québec (MERN). Les limites géographiques comprennent l'aire totale du territoire d'étude, qui équivaut au stock total de terres du Québec méridional. Les régions administratives du Saguenay–Lac-Saint-Jean, de la Côte-Nord et du

1. UHDE et KEITH (à paraître).
2. *System of Environmental-Economic Accounting (SEEA) – Central Framework*. Pour de l'information en français au sujet des comptes de l'environnement, voir la version française du Cadre central, ainsi que UHDE et autres (2010).
3. UHDE et LEBLANC (2014).

Nord-du-Québec ne sont que partiellement couvertes par le territoire d'étude. Dans le cas du Bas-Saint-Laurent, la région a été couverte à 100 %. Le fleuve Saint-Laurent et le golfe du Saint-Laurent, qui sont considérés comme des eaux intérieures, font partie de l'aire totale du territoire et sont comptabilisés dans le stock de terres.

Années de référence

L'année de référence est déterminée par l'année des photos aériennes utilisées pour la réalisation du 4e inventaire écoforestier. Puisque l'inventaire écoforestier est effectué secteur par secteur sur plus d'une décennie, l'année de référence varie par secteur. De plus, les limites des secteurs (ou unités d'aménagement) ne correspondent pas au découpage administratif. Chaque région administrative comprend des prises de vue qui s'échelonnent sur plusieurs années. Pour chaque région, l'année de référence est la médiane des années de prise de vue représentées à l'intérieur de la région, pondérée selon la part de couverture de ces prises de vue à l'intérieur de la région. La médiane pondérée permet d'obtenir l'année la plus représentative des prises de vue par région. L'année de référence varie de 2002 à 2013 selon la région. L'année de référence pour la région du Bas-Saint-Laurent est 2004.

Classification de la couverture terrestre

La classification simplifiée de la couverture terrestre du Québec, qui découle de la classification complète de la couverture terrestre du Québec adaptée par l'ISQ à partir de la classification standard du SCEE[4], sert à traduire l'information des données écoforestières en un nombre réduit de classes de couverture. La définition des classes de couverture terrestre est fournie à la section Concepts et définitions, à la fin de ce bulletin.

Pour plus de précision sur la couverture des régions du Québec, veuillez consulter l'édition 2015 du *Panorama des régions* (p. 27 à 31).

Selon les données du 4e inventaire écoforestier, effectué en 2004 dans le cas du Bas-Saint-Laurent, et la classification simplifiée de la couverture terrestre, 64,0 % du territoire de la région est constitué par des forêts à couvert fermé, incluant principalement des forêts mixtes et des forêts de conifères (tableau 1.2.1 et carte 1.2.1).

Les milieux humides couvrent 4,9 % du territoire du Bas-Saint-Laurent et la plupart sont de type boisé.

En ce qui a trait aux terres agricoles, elles représentent 8,1 % de la superficie de la région, ce qui la classe au 7e rang de toutes les régions du Québec après la Montérégie, le Centre-du-Québec, Chaudière-Appalaches, Laval, l'Estrie et Lanaudière, pour ce qui est de la part occupée par cette classe de couverture.

Selon les estimations, les surfaces artificielles, correspondant notamment aux zones urbanisées et industrielles[5], comptent pour 1,0 % du territoire de la région bas-laurentienne. Elle fait ainsi partie des huit régions québécoises où les surfaces artificielles occupent 1 % ou moins de leur territoire.

Il est important de préciser que, à l'échelle du Québec méridional, le quart des surfaces couvertes par les comptes des terres est constitué par des plans et des cours d'eau. Comme cette dernière classe comprend le fleuve et le golfe Saint-Laurent, les régions côtières comme la Côte-Nord, le Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine ressortent par la proportion relativement élevée de leur territoire correspondant à cette catégorie. Dans le cas du Bas-Saint-Laurent, 21,8 % du territoire est comptabilisé dans cette classe. Si l'on exclut celle-ci, les forêts à couvert fermé représentent 81,8 %, les milieux humides, 6,3 %, les surfaces agricoles, 10,4 % et les surfaces artificielles, 1,3 %.

4. UHDE et LEBLANC, 2014, p. 30-32.
5. Pour des précisions sur la définition des classes, voir la section Concepts et définitions, à la fin de ce bulletin, ainsi que UHDE et LEBLANC (2010).

Tableau 1.2.1

Superficie des terres par classe de couverture terrestre, Bas-Saint-Laurent, 2004, et ensemble du Québec méridional, 2002-2013

	Bas-Saint-Laurent (2004)		Ensemble du Québec méridional (2002-2013)	
	ha	%	ha	%
Surfaces artificielles	29 535	1,0	681 930	1,2
Terres agricoles	229 966	8,1	2 516 616	4,5
Milieux humides boisés	117 938	4,2	3 174 298	5,7
Milieux humides herbacés ou arbustifs	21 168	0,7	3 135 063	5,6
Plans et cours d'eau intérieure[1]	619 483	21,8	14 320 051	25,6
Forêts de conifères à couvert fermé	608 893	21,4	13 957 424	24,9
Forêts de feuillus à couvert fermé	371 713	13,1	5 991 789	10,7
Forêts mixtes à couvert fermé	835 413	29,4	11 957 206	21,3
Forêts à couvert ouvert	5 524	0,2	307 457	0,5
Total[2]	**2 839 632**	**100,0**	**56 041 817**	**100,0**

1. La superficie des plans et cours d'eau intérieure comprend l'étendue d'eau du fleuve.
2. La superficie totale peut diverger de celle qui est présentée dans la section Coup d'œil, à la fin de ce bulletin, à cause de la méthodologie spécifique aux comptes des terres.

Source : Institut de la statistique du Québec, exploitation des cartes et des données écoforestières du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, février 2015, ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, Système sur les découpages administratifs, janvier 2014; RapidEye, mosaïque d'images satellites (2010-2013).

Ce survol de la couverture terrestre des régions du Québec méridional et, plus spécifiquement, du Bas-Saint-Laurent donne un avant-goût du projet de comptes des terres du Québec méridional de l'ISQ[6]. En plus de fournir une description détaillée de la couverture terrestre dans les régions à la fin de la période de référence, ce rapport procurera des données qui jetteront un éclairage inédit sur les changements environnementaux qui s'y produisent.

Références

MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS DU QUÉBEC (février 2015). *Cartes et données écoforestières*.

MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES (janvier 2014). *Système sur les découpages administratifs*.

MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES (2010-2013). *Mosaïque d'images satellites RapidEye*.

UHDE, Stéphanie, et Maxime KEITH (à paraître). *Comptes des terres du Québec méridional*, Institut de la statistique du Québec.

UHDE, Stéphanie, et Hugo LEBLANC (2014). *Comptes des terres : région de Chaudière-Appalaches. Projet pilote* Institut de la statistique du Québec, 99 p.

UNITED NATIONS, EUROPEAN UNION, FOOD AND AGRICULTURE ORGANIZATION OF THE UNITED NATIONS, INTERNATIONAL MONETARY FUND, ORGANISATION FOR ECONOMIC CO-OPERATION AND DEVELOPMENT et THE WORLD BANK (2014). *System of Environmental-Economic Accounting 2012 – Central Framework*, 346 p.

UHDE, Stéphanie, Guillaume MARCHAND, Sophie BREHAIN et Richard BARBEAU (2010). *Les comptes de l'environnement et l'approche par capitaux pour appuyer la mesure du développement durable au Québec*. Institut de la statistique du Québec, 52 p.

Informations complémentaires

Des explications détaillées et des données sur l'environnement sont disponibles sur le site Web de l'ISQ.

6. UHDE et KEITH (à paraître).

Carte 1.2.1

Couverture terrestre, selon le 4e inventaire écoforestier, Bas-Saint-Laurent (2004)

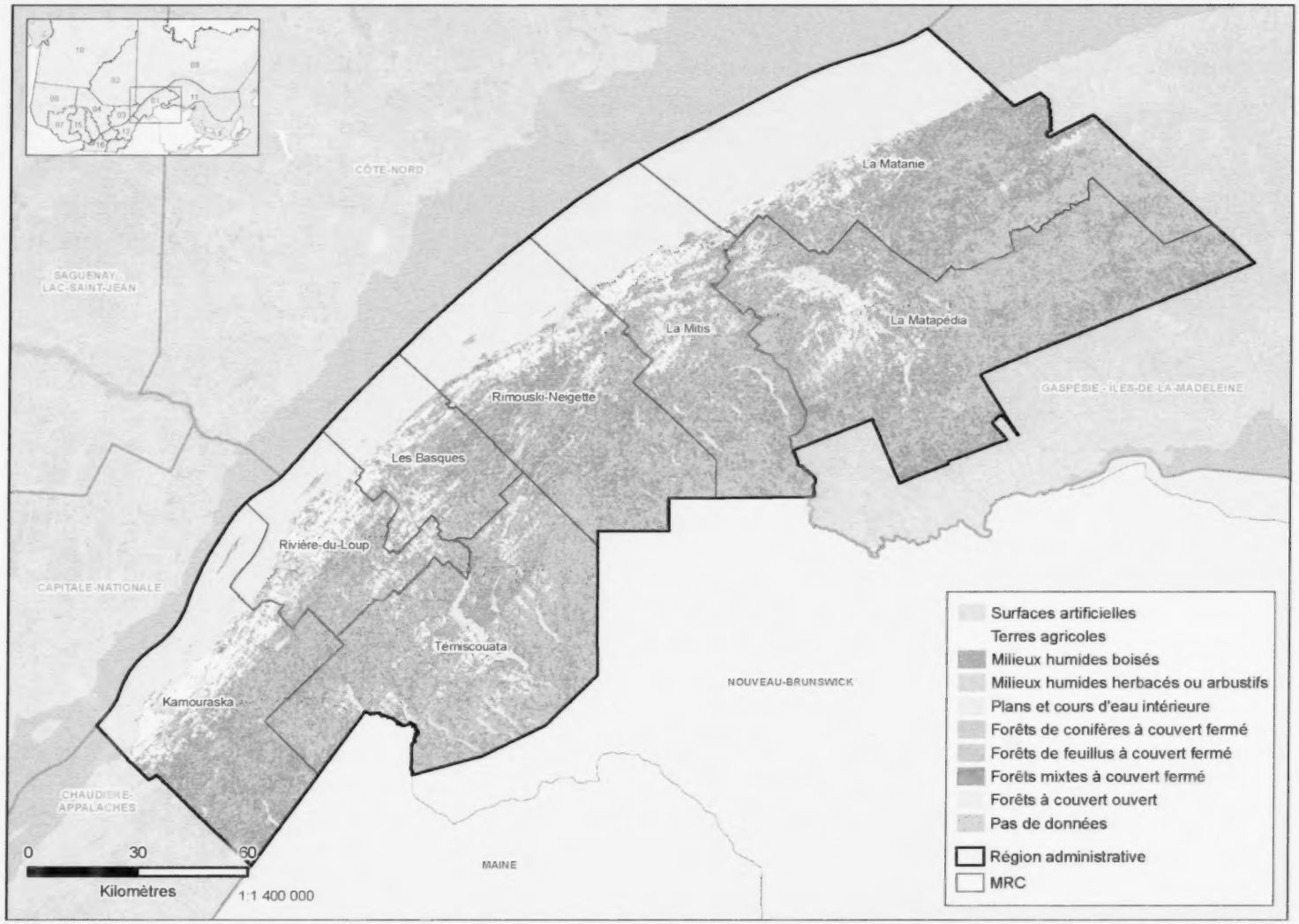

Sources : Institut de la statistique du Québec, exploitation des cartes et des données écoforestières du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, février 2015; ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, Système sur les découpages administratifs, janvier 2014; RapidEye, mosaïque d'images satellites (2010-2013).

2. Démographie

par Anne Binette Charbonneau, Direction des statistiques sociodémographiques

Évolution de la population

Selon les estimations provisoires, la région du Bas-Saint-Laurent comptait 200 300 habitants au 1er juillet 2014, soit 2,4 % de la population du Québec. Elle arrive au 13e rang des régions administratives pour ce qui est de la taille de sa population, derrière le Centre-du-Québec et devant l'Abitibi-Témiscamingue. Le Bas-Saint-Laurent a vu son poids démographique diminuer légèrement au cours des dernières années; il était de 2,8 % en 2001.

Avec ses 57 200 habitants, la MRC de Rimouski-Neigette regroupe près de 29 % de la population de la région en 2014. La MRC de Rivière-du-Loup suit avec 17 %, puis viennent dans l'ordre les MRC de La Matanie, de Kamouraska, de Témiscouata, de La Mitis et de La Matapédia, qui comptent chacune entre 9 % et 11 % de la population. La MRC des Basques est la moins populeuse, ses 8 900 habitants représentant moins de 5 % de la population bas-laurentienne.

Tableau 2.1

Population totale, taux d'accroissement annuel moyen et part de la population régionale, MRC du Bas-Saint-Laurent et ensemble du Québec, 2001-2014

	Population au 1er juillet				Taux d'accroissement annuel moyen[1]			Part	
	2001	2006	2011	2014p	2001-2006	2006-2011	2011-2014p	2001	2014p
	n				pour 1 000			%	
La Matapédia	20 271	19 257	18 653	18 107	– 10,3	– 6,4	– 9,9	9,9	9,0
La Matanie	22 905	22 344	21 891	21 594	– 5,0	– 4,1	– 4,6	11,2	10,8
La Mitis	19 669	19 383	19 032	18 548	– 2,9	– 3,7	– 8,6	9,6	9,3
Rimouski-Neigette	53 288	53 539	55 593	57 169	0,9	7,5	9,3	26,1	28,5
Les Basques	10 003	9 481	9 155	8 939	– 10,7	– 7,0	– 8,0	4,9	4,5
Rivière-du-Loup	32 434	33 578	34 664	34 475	6,9	6,4	– 1,8	15,9	17,2
Témiscouata	22 813	21 843	20 626	20 247	– 8,7	– 11,5	– 6,2	11,2	10,1
Kamouraska	22 913	22 175	21 570	21 213	– 6,5	– 5,5	– 5,6	11,2	10,6
Bas-Saint-Laurent	**204 296**	**201 600**	**201 184**	**200 292**	**– 2,7**	**– 0,4**	**– 1,5**	**100,0**	**100,0**
Ensemble du Québec	**7 396 415**	**7 631 873**	**8 007 656**	**8 214 672**	**6,3**	**9,6**	**8,5**	...	...

1. Le taux d'accroissement est calculé par rapport à la population moyenne de la période.

Note : Selon la dénomination et le découpage des MRC géographiques au 1er juillet 2014.
Source : Statistique Canada, *Estimations démographiques* (série de février 2015), adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

La région du Bas-Saint-Laurent continue de voir sa population décliner. Entre 2011 et 2014, ses effectifs se sont réduits à un rythme annuel moyen de – 1,5 pour mille, selon les données provisoires. Ces pertes sont plus importantes qu'au cours de la période 2006-2011 (– 0,4 pour mille), sans toutefois atteindre le niveau du début des années 2000 (– 2,7 pour mille).

Selon les données provisoires, sur les huit MRC que compte la région, seule Rimouski-Neigette (9,3 pour mille) connaît une croissance démographique positive entre 2011 et 2014. Le rythme de la croissance s'y est par ailleurs accéléré au cours des dernières années. En effet, le taux annuel moyen y était de 0,9 pour mille durant la période 2001-2006 et de 7,5 pour mille en 2006-2011. À Rivière-du-Loup (– 1,8 pour mille), la population s'est légèrement réduite entre 2011 et 2014. Cette MRC avait plutôt enregistré une croissance positive variant entre 6 et 7 pour mille au cours des deux périodes précédentes. Dans les six autres MRC de la région, le déclin se poursuit. La Matapédia, La Mitis et Les Basques affichent des pertes parmi les plus prononcées du Québec à l'échelle des MRC, avec une diminution annuelle moyenne variant entre – 8,0 et – 10,0 pour mille entre 2011 et 2014. Les pertes sont plus modérées dans Témiscouata (– 6,2 pour mille), Kamouraska (– 5,6 pour mille) et La Matanie (– 4,6 pour mille).

Les estimations démographiques : prudence avec les données provisoires

Les estimations de 2011 à 2014 sont basées sur les comptes du Recensement de 2011 et ne sont pas définitives : elles feront l'objet d'une révision à la suite du Recensement de 2016. Par conséquent, une certaine prudence est de mise dans l'analyse de l'évolution récente de la population. Pour plus d'information sur la révision des estimations, veuillez consulter l'édition 2014 du Panorama des régions du Québec (p. 15-16).

Structure par âge et par sexe

La population du Bas-Saint-Laurent est nettement plus âgée que celle de l'ensemble du Québec. L'âge médian – qui sépare la population en deux groupes égaux – y est de 48,6 ans en 2014, comparativement à 41,8 ans dans l'ensemble du Québec. Seule la région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (50,8 ans) affiche un âge médian plus élevé, alors que la Mauricie enregistre un âge médian légèrement inférieur (48,2 ans). À l'instar de ces dernières, le Bas-Saint-Laurent compte davantage de personnes âgées de 65 ans et plus (21,9 %) que de jeunes de moins de 20 ans (18,5 %). Dans l'ensemble du Québec, le poids démographique des personnes âgées est de 17,1 % et celui des moins de 20 ans, de 20,9 %. En ce qui concerne la proportion des 20-64 ans, que l'on peut considérer comme les individus d'âge actif, elle est moins importante dans le Bas-Saint-Laurent (59,6 %) que dans l'ensemble du Québec (62,0 %). Parmi ceux-ci, la région compte par ailleurs davantage de 45-64 ans et moins de 20-44 ans que la moyenne québécoise (données non illustrées).

Tableau 2.2

Population par grand groupe d'âge et âge médian, MRC du Bas-Saint-Laurent et ensemble du Québec, 2014

	Groupe d'âge								Âge médian
	Total	0-19	20-64	65 et plus	Total	0-19	20-64	65 et plus	
	n				%				
La Matapédia	18 107	3 462	10 818	3 827	100,0	19,1	59,7	21,1	49,5
La Matanie	21 594	3 527	12 879	5 188	100,0	16,3	59,6	24,0	51,3
La Mitis	18 548	3 600	10 951	3 997	100,0	19,4	59,0	21,5	48,9
Rimouski-Neigette	57 169	10 572	35 063	11 534	100,0	18,5	61,3	20,2	46,3
Les Basques	8 939	1 450	4 911	2 578	100,0	16,2	54,9	28,8	54,2
Rivière-du-Loup	34 475	6 720	20 730	7 025	100,0	19,5	60,1	20,4	45,7
Témiscouata	20 247	3 744	11 842	4 661	100,0	18,5	58,5	23,0	50,5
Kamouraska	21 213	4 037	12 178	4 998	100,0	19,0	57,4	23,6	49,1
Bas-Saint-Laurent	**200 292**	**37 112**	**119 372**	**43 808**	**100,0**	**18,5**	**59,6**	**21,9**	**48,6**
Ensemble du Québec	**8 214 672**	**1 716 773**	**5 091 980**	**1 405 919**	**100,0**	**20,9**	**62,0**	**17,1**	**41,8**

Note : Population au 1er juillet. Données provisoires.
Source : Statistique Canada, *Estimations démographiques* (série de février 2015), adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Toutes les MRC de la région ont une population plus âgée que la moyenne québécoise. En outre, le Bas-Saint-Laurent est la seule région, avec la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, où toutes les MRC comptent une plus grande proportion d'aînés que de jeunes. Dans la MRC des Basques, les personnes âgées de 65 ans et plus représentent 28,8 % de la population en 2014, une part qui dépasse de loin celle des jeunes de moins de 20 ans (16,2 %). L'âge médian y est de 54,2 ans, le plus élevé parmi l'ensemble des MRC du Québec. Les MRC de Rivière-du-Loup et Rimouski-Neigette se distinguent, quant à elles, par une proportion de personnes de 65 ans et plus inférieure à celle des autres MRC de la région. Elles affichent également les âges médians les moins élevés, de l'ordre de 46 ans. Dans les autres MRC, l'âge médian varie entre 49 et 51 ans.

En fait de répartition par sexe, les femmes sont légèrement plus nombreuses que les hommes dans la région du Bas-Saint-Laurent, comme dans l'ensemble du Québec, mais l'écart est très mince. En 2014, on y compte 100 300 femmes contre 100 000 hommes. Bien qu'il naisse généralement plus de garçons que de filles, le rapport entre les sexes tend à s'inverser avec

l'âge, principalement en raison de la surmortalité masculine. Au Bas-Saint-Laurent comme dans l'ensemble du Québec, on trouve ainsi plus d'hommes que de femmes chez les 0-19 ans et chez les 20-64 ans, tandis que les femmes sont plus nombreuses chez les 65 ans et plus. Il en est de même dans presque toutes les MRC de la région. Seule la MRC de Rimouski-Neigette se distingue puisqu'elle compte aussi un peu plus de femmes que d'hommes chez les 20-64 ans.

Tableau 2.3

Population selon le sexe et grand groupe d'âge, MRC du Bas-Saint-Laurent et ensemble du Québec, 2014

	Groupe d'âge							
	0-19		20-64		65 et plus		Total	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
	n							
La Matapédia	1 758	1 704	5 580	5 238	1 813	2 014	9 151	8 956
La Matanie	1 844	1 683	6 540	6 339	2 512	2 676	10 896	10 698
La Mitis	1 811	1 789	5 637	5 314	1 906	2 091	9 354	9 194
Rimouski-Neigette	5 514	5 058	17 477	17 586	5 054	6 480	28 045	29 124
Les Basques	728	722	2 561	2 350	1 200	1 378	4 489	4 450
Rivière-du-Loup	3 414	3 306	10 626	10 104	3 114	3 911	17 154	17 321
Témiscouata	1 965	1 779	6 111	5 731	2 191	2 470	10 267	9 980
Kamouraska	2 126	1 911	6 182	5 996	2 340	2 658	10 648	10 565
Bas-Saint-Laurent	**19 160**	**17 952**	**60 714**	**58 658**	**20 130**	**23 678**	**100 004**	**100 288**
Ensemble du Québec	**876 663**	**840 110**	**2 577 389**	**2 514 591**	**627 117**	**778 802**	**4 081 169**	**4 133 503**

Note : Population au 1er juillet. Données provisoires.
Source : Statistique Canada, *Estimations démographiques* (série de février 2015), adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

3. Conditions de vie

par Stéphane Crespo, Direction des statistiques sociodémographiques

La présente section a été préparée à partir de tableaux sur les familles de recensement, dont la source est le Fichier des familles T1 (FFT1). Il s'agit de données fiscales fédérales, extraites des déclarations de revenus des particuliers. Plus particulièrement, le faible revenu est ici calculé d'après la Mesure du faible revenu (MFR) après impôt. Une famille est à faible revenu lors d'une année si son revenu ajusté après impôt est inférieur au seuil correspondant à la moitié du revenu médian ajusté après impôt de l'ensemble des familles et des personnes hors famille du Québec durant la même année.

3.1 Mesure du faible revenu

En 2012, la proportion des familles en situation de faible revenu est moins élevée dans la région du Bas-Saint-Laurent (5,3 %) que dans l'ensemble du Québec (8,3 %). De 2008 à 2012, le taux de faible revenu après impôt des familles diminue dans la région (– 2,0 points), tandis qu'il diminue de 1,4 point dans l'ensemble du Québec. Par rapport à 2011 seulement, le taux est en diminution de 0,3 point, comparativement à une baisse de 0,5 point dans l'ensemble du Québec. C'est dans La Mitis que l'on trouve, en proportion, le plus de familles à faible revenu (7,5 %). À l'inverse, Rivière-du-Loup affiche le taux de faible revenu le moins élevé de la région (4,2 %). Au cours de la période 2008-2012, le taux de faible revenu des familles est en diminution dans tous les territoires supralocaux de la région : La Matapédia (– 3,0 points), Kamouraska (– 2,7 points), Témiscouata (– 2,7 points), Les Basques (– 2,5 points), La Mitis (– 2,4 points), La Matanie (– 2,1 points), Rimouski-Neigette (– 1,5 point), Rivière-du-Loup (– 1,3 point).

Tableau 3.1.1

Taux de faible revenu de l'ensemble des familles, MRC du Bas-Saint-Laurent et ensemble du Québec, 2008-2012

	2008	2009	2010	2011	2012	Écart 2012-2008
	%					points de pourcentage
La Matapédia	9,8	9,5	8,2	7,6	6,9	– 3,0
La Matanie	8,0	7,8	7,2	6,4	6,0	– 2,1
La Mitis	9,9	9,5	8,1	7,9	7,5	– 2,4
Rimouski-Neigette	5,9	5,4	4,8	4,5	4,4	– 1,5
Les Basques	8,6	7,9	7,1	5,7	6,1	– 2,5
Rivière-du-Loup	5,5	5,1	4,8	4,3	4,2	– 1,3
Témiscouata	8,9	8,2	7,5	6,7	6,2	– 2,7
Kamouraska	7,0	6,1	5,3	4,7	4,3	– 2,7
Bas-Saint-Laurent	**7,3**	**6,9**	**6,1**	**5,6**	**5,3**	**– 2,0**
Ensemble du Québec	**9,7**	**9,8**	**9,3**	**8,8**	**8,3**	**– 1,4**

Note : Selon la dénomination et le découpage des MRC géographiques au 31 décembre 2013.

Source : Statistique Canada, fichier des familles T1, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

À l'instar des autres régions, le taux varie beaucoup selon le type de famille dans la présente région. En 2012, ce taux est 5,5 fois plus élevé pour les familles monoparentales (19,2 %) que pour les couples (3,5 %). Entre 2008 et 2012, le taux diminue de 4,2 points pour les familles monoparentales, comparativement à une baisse de 1,6 point pour les couples. C'est La Mitis qui affiche le taux de faible revenu des familles monoparentales le plus élevé de la région en 2012 (23,9 %). Mentionnons que le taux le plus bas pour ce type de famille revient à Kamouraska (14,5 %).

Toujours en 2012, on dénombre dans la région 3 020 familles à faible revenu, dont 1 280 sont monoparentales. Aussi, le nombre d'enfants en situation de faible revenu passe de 3 720 en 2008 à 2 810 en 2012, soit une diminution de 24,5 %. Cette diminution est plus élevée que celle du nombre total d'enfants de la région (– 4,1 %).

Tableau 3.1.2

Taux de faible revenu selon le type de famille, Bas-Saint-Laurent, 2008-2012

	2008	2009	2010	2011	2012	Écart 2012-2008
	%					points de pourcentage
Taux de faible revenu des familles	**7,3**	**6,9**	**6,1**	**5,6**	**5,3**	**– 2,0**
Famille comptant un couple	**5,1**	**4,7**	**4,1**	**3,7**	**3,5**	**– 1,6**
Sans enfants	6,1	5,5	4,7	4,2	3,9	– 2,2
Avec 1 enfant	4,0	3,8	3,3	3,0	2,7	– 1,3
Avec 2 enfants	3,6	3,1	2,8	2,1	2,3	– 1,3
Avec 3 enfants et plus	5,0	4,9	4,9	5,3	4,7	– 0,3
Famille monoparentale	**23,3**	**22,8**	**20,9**	**19,7**	**19,2**	**– 4,2**
Avec 1 enfant	21,3	20,2	18,8	18,3	17,8	– 3,5
Avec 2 enfants	24,4	23,9	21,8	18,5	19,0	– 5,4
Avec 3 enfants et plus	40,4	40,4	37,7	33,3	29,8	– 10,6

Source : Statistique Canada, fichier des familles T1, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

3.2 Revenu médian des familles

De 2011 à 2012, le revenu médian avant impôt de l'ensemble des familles, exprimé en dollars constants[1], augmente de 1,8 % dans la région du Bas-Saint-Laurent. Cette augmentation est plus élevée que celle observée dans l'ensemble du Québec (+ 1,2 %). On constate que toutes les MRC de la région profitent d'une croissance réelle : Kamouraska (+ 2,6 %), Les Basques (+ 2,2 %), La Mitis (+ 2,1 %), La Matanie (+ 1,8 %), Témiscouata (+ 1,7 %), La Matapédia (+ 1,7 %), Rimouski-Neigette (+ 1,6 %), Rivière-du-Loup (+ 1,3 %). Aussi, la région est en retard par rapport à l'ensemble du Québec puisque, selon les données de 2012, le revenu médian avant impôt de l'ensemble des familles s'établit à 65 090 $, comparativement à 70 480 $ au Québec. En 2012, le revenu médian avant impôt est supérieur à celui de l'ensemble du Québec dans une seule MRC, soit Rimouski-Neigette (73 190 $).

Tableau 3.2.1

Revenu médian avant impôt de l'ensemble des familles, MRC du Bas-Saint-Laurent et ensemble du Québec, 2011-2012

	2011	2012	Variation 2012/2011
	$ constants de 2012		%
La Matapédia	57 674	58 670	1,7
La Matanie	61 135	62 240	1,8
La Mitis	59 430	60 690	2,1
Rimouski-Neigette	72 020	73 190	1,6
Les Basques	55 345	56 540	2,2
Rivière-du-Loup	67 967	68 860	1,3
Témiscouata	57 286	58 260	1,7
Kamouraska	62 207	63 850	2,6
Bas-Saint-Laurent	**63 923**	**65 090**	**1,8**
Ensemble du Québec	**69 611**	**70 480**	**1,2**

Note : Selon la dénomination et le découpage des MRC géographiques au 31 décembre 2013.

Source : Statistique Canada, fichier des familles T1, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

1. L'indice des prix à la consommation (IPC) de l'ensemble du Québec a été utilisé.

En 2012, les familles monoparentales ont un revenu médian après impôt (39 260 $) moins élevé que celui des familles comptant un couple (60 080 $). Enfin, de 2011 à 2012, le revenu médian des familles monoparentales s'est amélioré de 3 %. Quant aux familles comptant un couple, leur revenu s'est amélioré de 1,3 %.

Tableau 3.2.2

Revenu médian après impôt selon le type de famille, Bas-Saint-Laurent, 2011-2012

	2011	2012	Variation 2012/2011
	$ constants de 2012		%
Famille comptant un couple	**59 328**	**60 080**	**1,3**
Sans enfants	47 758	48 380	1,3
Avec 1 enfant	68 814	70 530	2,5
Avec 2 enfants	78 974	79 610	0,8
Avec 3 enfants et plus	78 535	79 720	1,5
Famille monoparentale	**38 109**	**39 260**	**3,0**
Avec 1 enfant	36 495	37 420	2,5
Avec 2 enfants	41 427	42 500	2,6
Avec 3 enfants et plus	40 110	43 780	9,1

Source : Statistique Canada, fichier des familles T1, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

4. Marché du travail

4.1 Région administrative

par Marc-André Demers, Direction des statistiques du travail et de la rémunération

Note méthodologique

Les données présentées dans cette section sont des estimations tirées de l'*Enquête sur la population active* (EPA) de Statistique Canada, et fondées sur un échantillon. Les estimations régionales sont sujettes à une plus grande variabilité que les tendances observées sur des territoires plus grands (provincial, national). En outre, les estimations se caractérisent également par une variabilité d'autant plus importante lorsqu'elles sont ventilées selon le sexe, l'âge, les industries, etc. Pour plus d'information, se référer à la publication *Information sur la population active*, section relative à la qualité des données (numéro au catalogue 71-001-X) de Statistique Canada.

Dans cette section, les périodes utilisées sont 2002-2004 et 2012-2014. Les moyennes de trois ans permettent de réduire de façon appréciable les coefficients de variation (CV). Des CV approximatifs ont été produits à partir du modèle élaboré par Statistique Canada dans son *Guide de l'Enquête sur la population active* (numéro au catalogue 71-543-G, section 7 : *Qualité des données*) pour les données de l'emploi selon le sexe, le groupe d'âge et le secteur d'activité. L'approche utilisée étant conservatrice, les CV calculés tendent toujours à être surestimés. Pour les autres données, les CV fournis par Statistique Canada ont été utilisés. Des tests statistiques ont été réalisés avec un niveau de confiance de 95 % afin de vérifier si les différences étaient significatives. Seules les variations statistiquement significatives sont présentées dans l'analyse.

Il est à noter que les données régionales de l'EPA portent sur le lieu de résidence des personnes en emploi et non pas sur le lieu de travail.

Les données de 2001 à 2014 de l'EPA ont fait l'objet d'une révision par Statistique Canada en janvier 2015. La révision comprend une mise à jour des estimations de l'EPA afin de rendre compte des estimations de population les plus récentes provenant notamment du recensement de 2011, une mise à jour des limites géographiques, des améliorations méthodologiques de l'imputation, ainsi qu'une mise à jour de la dessaisonalisation. Les informations présentées dans ce document sont basées sur les données révisées.

En moyenne, l'emploi dans le Bas-Saint-Laurent se fixe à 89 900 en 2012-2014, soit un niveau semblable à celui de 2002-2004. Le taux d'emploi reste lui aussi stable et s'élève à 52,7 %. En conséquence, la région continue d'accuser un retard par rapport au taux québécois (59,9 %).

Entre le début et la fin de la période étudiée, aucune variation significative de l'emploi ne s'observe lorsqu'on l'analyse selon le régime de travail, le groupe d'âge, le sexe ou le secteur d'activité.

La population active se compose en moyenne de 98 700 personnes en 2012-2014. Quant au taux d'activité, il s'établit à 57,9 % alors que le taux de chômage se fixe à 9,0 %. Tant le taux d'activité que le taux de chômage de la région sont statistiquement différents de ceux de l'ensemble du Québec; le premier y est inférieur (64,8 %), le second y est supérieur (7,7 %). C'est la même situation qui prévalait au début de la période étudiée.

Tableau 4.1.1

Caractéristiques du marché du travail, Bas-Saint-Laurent et ensemble du Québec, 2002-2004 et 2012-2014

	Bas-Saint-Laurent			Ensemble du Québec	
	Moyenne 2002-2004	Moyenne 2012-2014	Écart 2002-2004 et 2012-2014	Moyenne 2002-2004	Moyenne 2012-2014
			k		
Population active	97,9	98,7	0,8	3 971,9	4 378,4
Emploi	88,0	89,9	1,9	3 623,0	4 042,1
Régime de travail					
Emploi à temps plein	72,2	72,4	0,2	2 963,1	3 256,3
Emploi à temps partiel	15,8	17,5	1,7	659,9	785,8
Groupe d'âge					
15-29 ans	20,2	19,6	– 0,6	939,3	981,7
30 ans et plus	67,8	70,2	2,5	2 683,7	3 060,5
Sexe					
Hommes	47,2	46,3	– 0,9	1 942,7	2 107,2
Femmes	40,8	43,6	2,8	1 680,3	1 934,9
Secteur d'activités					
Secteur des biens	24,8	23,6	– 1,2	924,7	872,9
Secteur des services	63,2	66,3	3,0	2 698,2	3 169,3
Chômeurs	9,8	8,9	– 0,9	3 623,0	4 042,1
	%		Variation (points de %)	%	
Taux d'activité	58,9	57,9	– 1,0	65,8 ††	64,8 ††
Taux de chômage	10,0	9,0	– 1,0	8,8 ††	7,7 ††
Taux d'emploi	53,0	52,7	– 0,3	60,0 ††	59,9 ††
Part de l'emploi à temps partiel	18,0	19,5	1,5	18,2	19,4

† Différence statistiquement significative au seuil de 5%.
†† Variation significative au seuil de 5% entre la région et l'ensemble du Québec.

Source: Statistique Canada, *Enquête sur la population active*, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

4.2 MRC

par Stéphane Ladouceur, Direction des statistiques sectorielles et du développement durable

Nombre de travailleurs

Selon les données provisoires, le nombre de travailleurs de 25-64 ans est resté stable dans le Bas-Saint-Laurent en 2013. À l'intérieur de la région, la situation du marché du travail évolue toutefois de façon très contrastée. Des huit MRC que compte le Bas-Saint-Laurent, la moitié ont vu leur nombre de travailleurs évoluer positivement en 2013. La MRC du Témiscouata (+ 0,8 %) est celle qui enregistre la hausse la plus marquée. En revanche, le nombre de travailleurs fait du surplace dans le Kamouraska, tandis qu'il diminue dans La Mitis (– 0,5 %), La Matanie (– 0,8 %) et Les Basques (– 1,2 %). Il s'agit pour ce dernier territoire supralocal d'une troisième baisse annuelle consécutive.

Taux de travailleurs

En ce qui a trait au taux de travailleurs, il croît dans toutes les MRC de la région, particulièrement dans Témiscouata où il grimpe de 1,6 point de pourcentage pour s'établir à 70,9 %. En dépit de cette hausse, Témiscouata continue d'afficher un taux de travailleurs inférieur à celui observé au Québec, à l'instar de la quasi-totalité des territoires supralocaux de la région. En fait, Rivière-du-Loup (76,5 %) est la seule MRC du Bas-Saint-Laurent à présenter, en 2013, un taux de travailleurs supérieur au taux québécois (76,2 %).

Par ailleurs, le taux de travailleurs des hommes demeure supérieur à celui des femmes dans l'ensemble des MRC du Bas-Saint-Laurent. C'est dans Kamouraska que l'écart est le plus prononcé entre le taux de travailleurs des femmes et celui des hommes, soit une différence de près de huit points de pourcentage à l'avantage de ces derniers. À l'inverse, l'écart le plus faible est observé dans la MRC de Rimouski-Neigette (3,4 points). Depuis 2008, les disparités entre les sexes au chapitre du taux de travailleurs tendent à s'estomper dans l'ensemble des territoires supralocaux de la région, à l'exception des Basques et de La Matapédia où l'écart se creuse légèrement.

Revenu d'emploi médian

Dans le Bas-Saint-Laurent, le revenu d'emploi médian des travailleurs de 25-64 ans s'est accru de 2,4 % pour s'établir à 35 498 $ en 2013. Tous les territoires supralocaux profitent de cette croissance, bien qu'à des degrés divers. La hausse la plus forte est notée dans La Matapédia (+ 4,3 %), tandis que la plus faible est relevée dans La Mitis (+ 1,4 %).

En 2013, c'est la MRC Rimouski-Neigette qui arrive en tête dans la région avec un revenu d'emploi médian de 39 361 $, suivie par celles de Rivière-du-Loup (36 562 $) et de La Matanie (35 190 $). À l'opposé, la MRC des Basques (30 389 $) présente le revenu le plus bas de toutes les MRC de la province.

Dans tous les territoires supralocaux de la région, le revenu médian des hommes est supérieur à celui des femmes. C'est dans la MRC de La Matapédia que la différence entre les sexes est la plus élevée. Dans cette MRC, les femmes gagnent 30,6 %[1] de moins que les hommes. Les écarts sont également élevés dans les territoires supralocaux de Rivière-du-Loup (27,5 %) et du Témiscouata (27,3 %). En revanche, c'est dans la MRC des Basques (19,9 %) que la différence de rémunération entre les sexes est la plus faible.

1. L'écart entre les sexes est défini ici comme la différence entre le revenu d'emploi médian des hommes et celui des femmes, divisée par le revenu d'emploi médian des hommes. Il est exprimé en pourcentage.

Tableau 4.2.1

Nombre, taux et revenu d'emploi médian des travailleurs de 25 à 64 ans, MRC[1] du Bas-Saint-Laurent et ensemble du Québec, 2012 et 2013

MRC	Nombre de travailleurs			Taux de travailleurs			Revenu d'emploi médian		
	2012	2013[p]	Variation 2013/2012	2012	2013[p]	Écart 2013/2012	2012	2013[p]	Variation 2013/2012
	n		%	%		Points de pourcentage	$		%
La Matapédia	6 693	6 711	0,3	67,1	68,2	1,1	31 368	32 732	4,3
Hommes	3 551	3 598	1,3	68,9	70,8	1,9	36 897	38 278	3,7
Femmes	3 142	3 113	– 0,9	65,3	65,6	0,3	25 803	26 566	3,0
La Matanie	8 151	8 083	– 0,8	68,3	69,1	0,8	34 592	35 190	1,7
Hommes	4 263	4 204	– 1,4	71,4	71,9	0,5	40 869	40 477	– 1,0
Femmes	3 888	3 879	– 0,2	65,3	66,4	1,1	27 880	29 602	6,2
La Mitis	6 965	6 932	– 0,5	68,6	69,3	0,7	32 922	33 398	1,4
Hommes	3 671	3 670	– 0,0	70,6	71,5	0,9	37 724	37 974	0,7
Femmes	3 294	3 262	– 1,0	66,4	67,0	0,6	27 017	28 018	3,7
Rimouski-Neigette	22 725	22 769	0,2	74,8	75,4	0,6	38 411	39 361	2,5
Hommes	11 564	11 535	– 0,3	76,8	77,1	0,3	43 364	44 141	1,8
Femmes	11 161	11 234	0,7	72,8	73,7	0,9	33 975	34 713	2,2
Les Basques	3 154	3 117	– 1,2	68,7	69,5	0,8	29 363	30 389	3,5
Hommes	1 679	1 672	– 0,4	71,7	72,9	1,2	33 612	33 800	0,6
Femmes	1 475	1 445	– 2,0	65,7	65,9	0,2	25 000	27 071	8,3
Rivière-du-Loup	13 950	13 964	0,1	75,7	76,5	0,8	35 685	36 562	2,5
Hommes	7 397	7 378	– 0,3	79,3	79,9	0,6	41 223	41 737	1,2
Femmes	6 553	6 586	0,5	72,0	73,0	1,0	29 361	30 240	3,0
Témiscouata	7 538	7 601	0,8	69,3	70,9	1,6	30 493	31 402	3,0
Hommes	4 000	4 039	1,0	71,7	73,1	1,4	34 949	35 809	2,5
Femmes	3 538	3 562	0,7	66,7	68,5	1,8	25 025	26 039	4,1
Kamouraska	8 322	8 320	– 0,0	73,3	74,2	0,9	33 318	34 239	2,8
Hommes	4 451	4 442	– 0,2	77,4	78,1	0,7	38 004	38 685	1,8
Femmes	3 871	3 878	0,2	69,1	70,2	1,1	27 422	28 489	3,9
Bas-Saint-Laurent	**77 498**	**77 497**	**– 0,0**	**72,0**	**72,8**	**0,8**	**34 655**	**35 498**	**2,4**
Hommes	40 576	40 538	– 0,1	74,6	75,4	0,8	39 584	40 226	1,6
Femmes	36 922	36 959	0,1	69,3	70,2	0,9	29 216	30 221	3,4
Ensemble du Québec	**3 291 535**	**3 318 744**	**0,8**	**75,8**	**76,2**	**0,4**	**39 117**	**40 221**	**2,8**
Hommes	1 705 230	1 718 214	0,8	78,4	78,6	0,2	45 000	46 024	2,3
Femmes	1 586 305	1 600 530	0,9	73,2	73,7	0,5	34 077	35 107	3,0

1. Selon la dénomination et le découpage des MRC géographiques au 31 décembre 2013.

Source : Institut de la statistique du Québec, exploitation des données fiscales des particuliers de Revenu Québec.

5. Comptes économiques

5.1 Produit intérieur brut

par Marianne Bernier, Direction des statistiques économiques

En 2013, le PIB de la région administrative du Bas-Saint-Laurent s'élève à 6,6 G$, ce qui occupe 2,0 % du PIB de l'ensemble du Québec. Il s'agit de la troisième plus petite part après celles de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (0,8 %) et du Nord-du-Québec (1,0 %).

L'économie de la région est en hausse de 1,2 % par rapport à l'année précédente, soit la même croissance que celle observée au Québec (+ 1,2 %). Sur la période allant de 2007 à 2013, le taux de croissance annuel moyen du Bas-Saint-Laurent est toutefois moins élevé (+ 2,0 %) que celui de l'ensemble du Québec (+ 2,8 %).

Produit intérieur brut par industrie

Plus de 70 % du PIB régional découle des entreprises du secteur des services, dont la production totale se chiffre à 4,7 G$ en 2013. Il s'agit d'une augmentation de 1,8 % relativement à l'année précédente. À l'inverse, le secteur des biens, dont la production atteint 1,9 G$, fléchit de 0,1 % en 2013. Les industries productrices de biens connaissent une année difficile dans de nombreuses régions du Québec : la production diminue de 0,5 % dans l'ensemble du Québec.

Le secteur primaire joue un grand rôle dans l'économie régionale, et plus particulièrement l'industrie de l'agriculture, de la foresterie, de la pêche et de la chasse. Cette dernière croît de 6,9 % en 2013 à la suite d'un recul de 2,5 % en 2012. Ce groupe d'industries est constitué de quatre industries toutes en hausse, sauf la pêche, la chasse et le piégeage (– 28,0 %), mais dont la production est nettement moindre que les autres. Ainsi, la foresterie et l'exploitation forestière augmentent de 12,5 %, les cultures agricoles et l'élevage de 6,7 % et les activités de soutien à l'agriculture et à la foresterie de 1,5 %. L'industrie de la construction, une autre base économique du Bas-Saint-Laurent, enregistre une baisse de 8,7 %, à la suite d'un boom de 13,4 % en 2012. La hausse du groupe de la fabrication (+ 1,7 %) ne vient pas tout à fait contrebalancer la baisse de la construction, ce qui contribue à la diminution de l'ensemble du secteur des biens. Parmi les bases économiques du Bas-Saint-Laurent dans la fabrication, on trouve entre autres la fabrication de produits minéraux non métalliques qui enregistre une chute de 22,3 % et la fabrication de produits en bois, en hausse de 8,9 %. Cette dernière essuie des pertes depuis quelques années, plus particulièrement de 6,6 % en moyenne par année depuis 2007, mais semble reprendre de la vigueur en 2013. En outre, la fabrication d'aliments, dont la part dans le PIB régional s'élève à 1,6 %, fléchit de 7,0 % en 2013.

Bien que le secteur des services augmente moins en 2013 (+ 1,8 %) qu'en 2012 (+ 3,7 %), toutes ses industries affichent une croissance, à l'exception des services professionnels, scientifiques et techniques (– 5,4 %) et du commerce de gros (– 0,2 %). Les deux principales bases économiques du secteur, le transport et l'entreposage et l'industrie de l'information et culturelle, connaissent des hausses respectives de 1,8 % et de 1,2 % en 2013. Les services d'enseignement et les soins de santé et l'assistance sociale, qui occupent une place importante dans l'économie régionale (respectivement 7,7 % et 11,2 % du PIB), croissent quant à eux, de 1,5 % et de 1,2 %. Enfin, l'hébergement et les services de restauration (+ 3,2 %) et le commerce de détail (+ 2,2 %), deux autres industries clés de la région, voient leur production augmenter d'un taux plus élevé que dans l'ensemble du Québec (+ 2,2 % et + 1,3 % respectivement).

Tableau 5.1.1

Produit intérieur brut (PIB) aux prix de base, par industrie, Bas-Saint-Laurent, 2007, 2012 et 2013

	2007r	2012er	2013e	Part de l'industrie en 2013	Taux de croissance annuel moyen 2013/2007	Variation 2013/2012
	k$			%		
Ensemble des industries	**5 874 951**	**6 539 913**	**6 619 985**	**100,0**	**2,0**	**1,2**
Secteur de production de biens	**1 826 160**	**1 918 490**	**1 915 874**	**28,9**	**0,8**	**– 0,1**
Agriculture, foresterie, pêche et chasse	335 010	345 818	369 516	5,6	1,6	6,9
Cultures agricoles et élevage	232 248	239 252	255 189	3,9	1,6	6,7
Foresterie et exploitation forestière	78 551	75 198	84 603	1,3	1,2	12,5
Pêche, chasse et piégeage	4 743	7 142	5 139	0,1	1,3	– 28,0
Activités de soutien à l'agriculture et à la foresterie	19 468	24 226	24 585	0,4	4,0	1,5
Extraction minière et extraction de pétrole et de gaz	48 582	42 030	44 982	0,7	– 1,3	7,0
Services publics	213 123	206 697	215 462	3,3	0,2	4,2
Construction	461 972	581 191	530 591	8,0	2,3	– 8,7
Fabrication	767 473	742 754	755 323	11,4	– 0,3	1,7
Fabrication d'aliments	144 116	116 443	108 286	1,6	– 4,7	– 7,0
Fabrication de boissons et de produits du tabac	x	x	x	...	...	...
Usines de textiles et de produits textiles	x	x	x	...	...	...
Fabrication de vêtements et de produits en cuir et de produits analogues	x	x	x	...	...	...
Fabrication de produits en bois	237 149	144 529	157 342	2,4	– 6,6	8,9
Fabrication du papier	15 647	26 591	43 117	0,7	18,4	62,1
Impression et activités connexes de soutien	x	11 563	10 974	0,2	...	– 5,1
Fabrication de produit du pétrole et du charbon	x	x	x	...	...	...
Fabrication de produits chimiques	x	10 596	12 131	0,2	...	14,5
Fabrication de produits en plastique et en caoutchouc	x	x	x	...	...	...
Fabrication de produits minéraux non métalliques	65 838	78 110	60 662	0,9	– 1,4	– 22,3
Première transformation des métaux	x	x	x	...	...	...
Fabrication de produits métalliques	27 349	28 454	27 638	0,4	0,2	– 2,9
Fabrication de machines	35 659	x	x	...	...	...
Fabrication de produits informatiques et électroniques	x	16 501	16 007	0,2	...	– 3,0
Fabrication de matériel, appareils et composants électriques	x	x	x	...	...	...
Fabrication de matériel de transport	x	x	x	...	...	...
Fabrication de meubles et de produits connexes	46 919	x	x	...	...	...
Activités diverses de fabrication	x	10 368	10 183	0,2	...	– 1,8
Secteur des services	**4 048 791**	**4 621 423**	**4 704 111**	**71,1**	**2,5**	**1,8**
Commerce de gros	190 806	199 137	198 789	3,0	0,7	– 0,2
Commerce de détail	435 442	488 401	499 187	7,5	2,3	2,2
Transport et entreposage	299 463	316 587	322 342	4,9	1,2	1,8
Industrie de l'information et industrie culturelle	x	283 818	287 332	4,3	...	1,2
Finance et assurances, services immobiliers et de location et de location à bail et gestion de sociétés et d'entreprises	795 725	945 326	980 074	14,8	3,5	3,7
Services professionnels, scientifiques et techniques	144 041	195 175	184 666	2,8	4,2	– 5,4
Services administratifs, de soutien, de gestion des déchets et d'assainissement	87 067	122 687	131 255	2,0	7,1	7,0
Services d'enseignement	458 995	503 652	511 145	7,7	1,8	1,5
Soins de santé et assistance sociale	669 910	731 705	740 174	11,2	1,7	1,2
Arts,spectacles et loisirs	28 991	29 987	30 970	0,5	1,1	3,3
Hébergement et services de restauration	187 768	203 738	210 160	3,2	1,9	3,2
Autres services, sauf les administrations publiques	117 497	141 517	141 690	2,1	3,2	0,1
Administrations publiques	x	459 691	466 327	7,0	...	1,4

Sources : Institut de la statistique du Québec; ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire; Revenu Québec; Pêches et Océans Canada; Statistique Canada.

Produit intérieur brut par habitant

Le PIB par habitant est un indicateur souvent utilisé pour faciliter les comparaisons entre les régions quant à l'importance de la production dans un territoire donné. Le Bas-Saint-Laurent enregistre un PIB par habitant de 32 985 $ en 2013, soit une augmentation de 1,4 % relativement à l'année précédente. En ce qui concerne cet indicateur, le Bas-Saint-Laurent figure au onzième rang parmi les régions administratives du Québec. À titre indicatif, le PIB par habitant se chiffre à 41 322 $ dans l'ensemble du Québec, ce qui constitue une hausse annuelle de 0,4 %.

Figure 5.1.1

Produit intérieur brut par habitant, régions administratives et ensemble du Québec, 2013

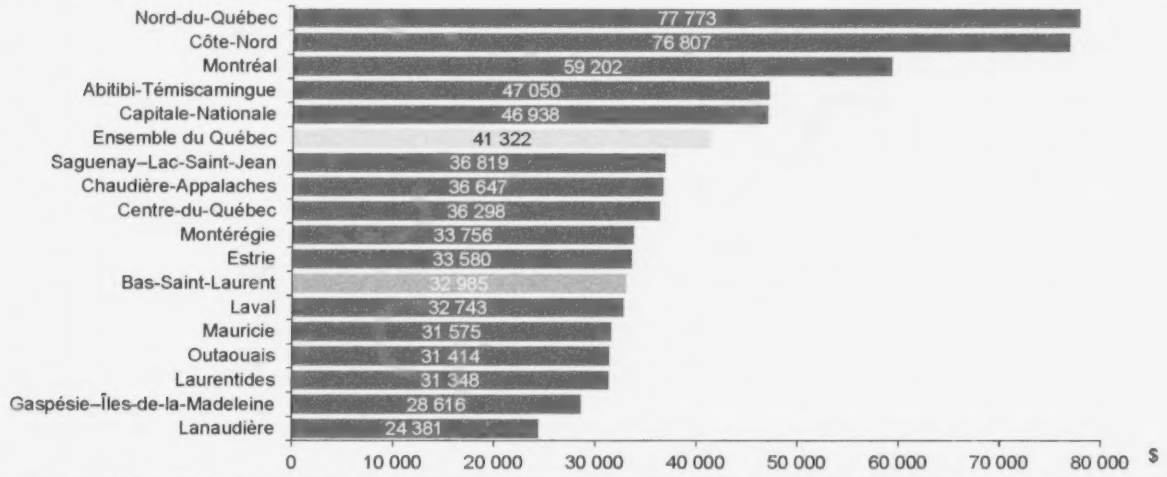

Sources : Institut de la statistique du Québec; ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire; Revenu Québec, Pêches et Océans Canada; Statistique Canada.

5.2 Revenu disponible par habitant

par Stéphane Ladouceur, Direction des statistiques sectorielles et du développement durable

Le revenu disponible du Bas-Saint-Laurent croît à une cadence plus rapide que celui du Québec depuis les trois dernières années. D'ailleurs, la région affiche en 2013, avec l'Outaouais, la plus forte augmentation du revenu disponible par habitant parmi les régions administratives, soit une hausse de 2,3 % par rapport à 2012. Cet accroissement est attribuable, entre autres, à l'effet conjugué d'une hausse marquée du revenu net de la propriété et d'une augmentation moins rapide des impôts et des cotisations payés par les particuliers.

Tableau 5.2.1

Composantes du revenu disponible par habitant, Bas-Saint-Laurent, 2009-2013

	2009r	2010r	2011r	2012r	2013p
	$/hab.				
Bas-Saint-Laurent					
Rémunération des salariés	16 984	17 519	18 356	19 270	19 549
Revenu mixte net	2 521	2 489	2 532	2 466	2 513
Revenu agricole net	237	241	206	175	187
Revenu non agricole net	1 370	1 293	1 323	1 242	1 200
Revenu des loyers des ménages	914	955	1 003	1 050	1 126
Revenu net de la propriété	1 781	1 698	1 692	1 710	1 944
Égal :					
Revenu primaire	**21 286**	**21 706**	**22 580**	**23 447**	**24 007**
Plus :					
Transferts courants reçus	**6 288**	**6 394**	**6 575**	**6 887**	**7 005**
Des institutions sans but lucratif au service des ménages	59	63	60	62	63
Des administrations publiques	6 223	6 325	6 510	6 819	6 937
Administration fédérale	3 174	3 206	3 296	3 362	3 366
Allocations familiales et prestations fiscales pour enfant	265	266	261	259	261
Prestation universelle pour la garde d'enfants	65	66	67	67	67
Prestations d'assurance-emploi	1 025	997	983	937	860
Prestations de la sécurité de la vieillesse	1 491	1 527	1 630	1 739	1 814
Transferts divers et autres	329	350	355	360	364
Administration provinciale	1 690	1 682	1 705	1 843	1 876
Indemnisations des accidentés du travail	246	240	249	255	261
Prestations d'assurance parentale	175	177	188	191	199
Aide sociale	407	392	388	382	378
Transferts divers	863	873	880	1 016	1 038
Administrations autochtones	–	–	–	–	–
Régime de rentes du Québec et Régime de pensions du Canada	1 358	1 437	1 509	1 614	1 695
Des non-résidents	6	5	5	5	5
Moins:					
Transferts courants payés	**6 300**	**6 602**	**6 988**	**7 355**	**7 516**
Aux institutions sans but lucratif au service des ménages	216	227	218	225	227
Aux administrations publiques	6 074	6 365	6 761	7 120	7 279
Impôts directs des particuliers	3 594	3 690	4 029	4 234	4 288
Cotisations aux régimes d'assurance sociale	1 931	2 085	2 117	2 259	2 337
Autres transferts courants aux administrations publiques	550	591	614	628	653
Aux non-résidents	10	10	10	10	10
Égal :					
Revenu disponible	**21 274**	**21 497**	**22 168**	**22 978**	**23 497**

Sources : Institut de la statistique du Québec; Affaires autochtones et Développement du Nord Canada; ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire; ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science; Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris; Régie des rentes du Québec; Revenu Québec; Société de l'assurance automobile du Québec; Statistique Canada.

Compilation : Institut de la statistique du Québec.

En dépit d'une croissance plus soutenue au cours des dernières années, le niveau de revenu du Bas-Saint-Laurent (23 497 $) continue de se maintenir en deçà de celui du Québec (26 774 $), à l'instar de huit autres régions. En 2013, le Bas-Saint-Laurent se classe au quinzième rang parmi les 17 régions administratives. Seules la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine et la Mauricie font moins bonne figure avec un revenu disponible par habitant de 23 136 $ et 23 474 $ respectivement. Néanmoins, l'écart de revenu entre le Bas-Saint-Laurent et le Québec s'est estompé entre 2012 et 2013, passant de 3 560 $ à 3 277 $.

Le retard de la région par rapport au Québec s'explique, en bonne partie, par la rémunération des salariés, principale composante du revenu disponible, qui demeure largement plus faible dans le Bas-Saint-Laurent. Il faut dire que le taux d'emploi et le salaire horaire moyen y sont nettement plus faibles que dans le reste de la province.

Transferts gouvernementaux

Sans l'intervention des différents paliers de gouvernement par le biais des transferts sociaux (aide sociale, prestations d'assurance-emploi, rentes de retraite, crédits d'impôt remboursables, etc.), la différence de revenu entre le Bas-Saint-Laurent et le Québec serait encore plus grande. En 2013, les administrations publiques ont versé, à elles seules, en prestations sociales et crédits d'impôt remboursables plus de 6 900 $ par habitant dans la région, comparativement à 5 767 $ au Québec. En raison d'un taux de chômage supérieur à celui observé dans l'ensemble du Québec, les résidants de la région ont davantage recours aux prestations d'assurance-emploi et d'aide sociale. De plus, les prestations de la Sécurité de la vieillesse et de la Régie des rentes du Québec (RRQ) sont particulièrement importantes au Bas-Saint-Laurent, étant donné que la population y est relativement âgée. D'ailleurs, en raison du vieillissement de la population, les prestations du RRQ, du Régime de pensions du Canada et de la Sécurité de la vieillesse occupent une part de plus en plus importante dans le revenu total des particuliers de la région; la part relative de ces prestations est passée de 10,3 % en 2009 à 11,3 % en 2013.

Figure 5.2.1

Transferts gouvernementaux par habitant, régions administratives et ensemble du Québec, 2013

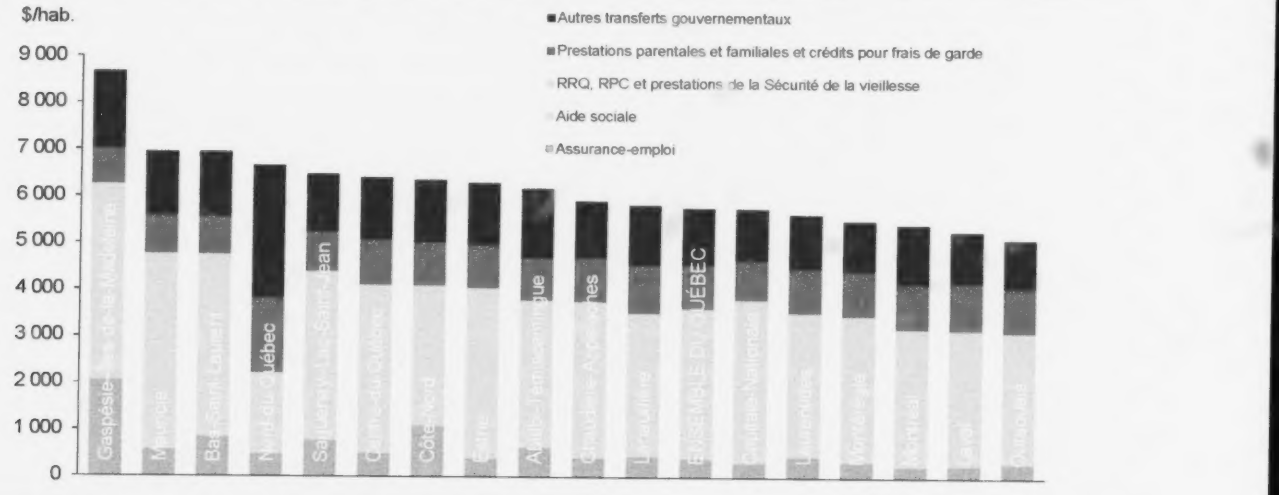

Sources : Institut de la statistique du Québec; Affaires autochtones et Développement du Nord Canada; ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire; ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science; Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris; Régie des rentes du Québec; Revenu Québec; Société de l'assurance automobile du Québec; Statistique Canada.

Évolution du revenu disponible dans les MRC

L'augmentation du revenu disponible par habitant survenue dans le Bas-Saint-Laurent en 2013 se reflète dans l'ensemble des MRC, plus particulièrement dans le Témiscouata, où il croît de 3,9 % grâce, entre autres, à l'appréciation de la rémunération des salariés et la hausse marquée du revenu mixte net. En dépit de cette forte croissance, la MRC du Témiscouata (21 328 $) continue d'afficher le revenu disponible par habitant le plus faible de la région. En revanche, c'est à Rimouski-Neigette qu'il est le plus élevé (25 504 $). Notons que le Bas-Saint-Laurent est l'une des seules régions au Québec où aucun territoire supralocal ne présente un revenu disponible par habitant supérieur à celui du Québec (26 774 $).

Par ailleurs, les résidants des MRC de La Matanie et des Basques sont ceux qui reçoivent le plus en transferts des administrations publiques. En 2013, ils ont reçu, plus de 7 700 $ en prestations sociales et crédits d'impôt remboursables. Les prestations de la Sécurité de la vieillesse, du RRQ et de l'assurance-emploi sont les principaux transferts dans ces deux territoires supralocaux. À l'opposé, c'est à Rivière-du-Loup (6 366 $) que les transferts gouvernementaux par habitant sont les plus bas.

Tableau 5.2.2

Revenu disponible par habitant, MRC du Bas-Saint-Laurent et ensemble du Québec, 2009-2013

	2009r	2010r	2011r	2012r	2013p	Variation 2013/2012	Taux de croissance annuel moyen 2013/2009
	$/hab.					%	
La Matapédia	18 879	19 259	20 044	21 078	21 600	2,5	3,4
La Matanie	20 729	21 574	22 177	22 905	23 005	0,4	2,6
La Mitis	19 879	20 108	20 745	21 582	21 622	0,2	2,1
Rimouski-Neigette	23 521	23 337	24 199	24 865	25 504	2,6	2,0
Les Basques	19 373	19 740	20 493	21 112	21 578	2,2	2,7
Rivière-du-Loup	22 548	22 712	23 054	23 931	24 650	3,0	2,3
Témiscouata	18 905	19 282	19 819	20 525	21 328	3,9	3,1
Kamouraska	20 609	20 870	21 547	22 606	22 993	1,7	2,8
Bas-Saint-Laurent	**21 274**	**21 497**	**22 168**	**22 978**	**23 497**	**2,3**	**2,5**
Ensemble du Québec	**24 638**	**24 914**	**25 668**	**26 539**	**26 774**	**0,9**	**2,1**

Note : Selon la dénomination et le découpage des MRC géographiques au 31 décembre 2013.

Sources : Institut de la statistique du Québec; Affaires autochtones et Développement du Nord Canada; ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire; ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science; Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris; Régie des rentes du Québec; Revenu Québec; Société de l'assurance automobile du Québec; Statistique Canada.

Compilation: Institut de la Statistique du Québec.

6. Permis de bâtir

par Guillaume Marchand, Direction des statistiques économiques

La valeur des permis de bâtir délivrés par les municipalités de la région du Bas-Saint-Laurent atteint 253,8 M$ en 2014, en baisse de 12,0 % par rapport à 2013. La décroissance s'observe dans les secteurs résidentiel (– 11,9 %) et institutionnel (– 40,9 %), alors que les secteurs commercial et industriel sont en croissance (+ 5,9 % et + 0,9 %). La valeur des permis de la région se concentre principalement dans la MRC de Rimouski-Neigette (42,8 %) et elle provient essentiellement de la municipalité de Rimouski (94,2 %).

En 2014, la MRC de Kamouraska connaît une bonne année (34,2 M$) en comparaison à la moyenne des quatre dernières années (24,8 M$). Dans cette MRC, la municipalité de Saint-Pascal se démarque avec une valeur de permis de bâtir de 14,7 M$ en 2014, soit une augmentation de 229,5% par rapport à 2013. La MRC de Rivière-du-Loup connaît l'une de ses pires années avec 30,3 M$, soit sa valeur la plus basse depuis 2001. Également, la valeur des permis de bâtir de la MRC de La Matapédia est en baisse depuis quelques années, passant de 15,0 M$ en 2010 à 9,5 M$ en 2014.

Figure 6.1

Valeur des permis de bâtir résidentiels, Bas-Saint-Laurent, 1998 à 2014

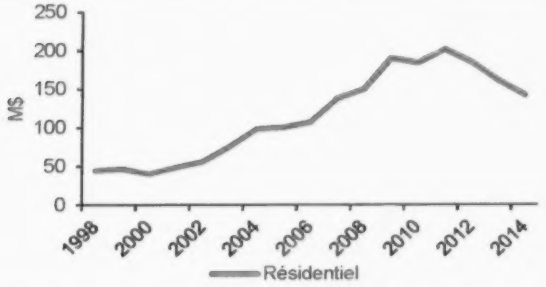

Source : Statistique Canada, *Enquête des permis de bâtir*, adapté par l'Institut de la statistique du Québec

Figure 6.2

Valeur des permis de bâtir non résidentiels selon le type de construction, Bas-Saint-Laurent, 1998 à 2014

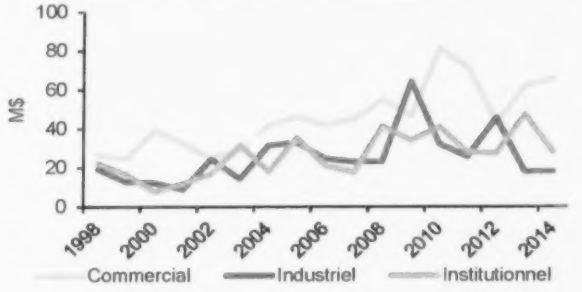

Source : Statistique Canada, *Enquête des permis de bâtir*, adapté par l'Institut de la statistique du Québec

Tableau 6.1

Valeur des permis de bâtir selon le type de construction, MRC du Bas-Saint-Laurent et ensemble du Québec, 2014

	Résidentiel		Commercial		Industriel		Institutionnel	
	k$	Moyenne 2010-2013	k$	Moyenne 2010-2013	k$	Moyenne 2010-2013	k$	Moyenne 2010-2013
La Matapédia*	6 188	9 227	1 377	1 768	1 766	1 096	147	2 316
La Matanie*	9 250	15 163	18 374	14 352	571	12 352	4 865	4 510
La Mitis*	14 643	8 583	1 550	2 221	2 401	1 906	1 529	4 239
Rimouski-Neigette	66 478	99 486	25 705	23 184	5 696	3 830	10 752	9 851
Les Basques*	3 642	4 503	710	2 815	321	159	1 542	855
Rivière-du-Loup*	18 643	30 316	4 302	13 344	1 677	3 658	5 664	9 393
Témiscouata**	9 768	5 399	763	1 923	136	909	1 136	1 311
Kamouraska*	13 345	10 143	12 883	4 839	5 542	6 412	2 385	3 455
Bas-Saint-Laurent*	**141 957**	**182 820**	**65 664**	**64 446**	**18 110**	**30 322**	**28 020**	**35 929**
Ensemble du Québec	**8 743 984**	**9 791 856**	**2 751 448**	**3 113 789**	**1 113 199**	**1 035 110**	**3 422 268**	**1 458 752**

Note : Selon la dénomination et le découpage des MRC géographiques au 1er juillet 2014.

* La population des municipalités répondantes à l'*Enquête des permis de bâtir* représente entre 50 % et 90 % de la population totale du territoire donné.

** La population des municipalités répondantes à l'*Enquête des permis de bâtir* représente moins de 50 % de la population totale du territoire donné.

Source : Statistique Canada, *Enquête des permis de bâtir*, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Nombre d'unités de logement

Les municipalités de la région du Bas-Saint-Laurent ont autorisé la création de 403 nouveaux logements en 2014, comparativement à 676 en 2013 (– 40,4 %). Il s'agit d'une troisième baisse annuelle consécutive. La MRC de Rimouski-Neigette est la plus importante émettrice de permis de la région avec 195 nouveaux logements. Les principales municipalités de la région observent cette tendance à la baisse, soit Matane (16 en 2014, moyenne 2010-2013 : 65) dans la MRC de La Matanie, Rimouski (181 en 2014, moyenne 2010-2013 : 501) dans Rimouski-Neigette et Rivière-du-Loup (44 en 2014, moyenne 2010-2013 : 135) dans la MRC du même nom.

Tableau 6.2

Nombre d'unités de logement, MRC du Bas-Saint-Laurent et ensemble du Québec, 2010-2014

	2010	2011	2012	2013	2014	Moyenne 2010-2013
			n			
Bonaventure*	40	37	35	35	17	37
La Matanie*	45	177	46	40	19	77
La Mitis*	31	23	21	14	19	22
Rimouski-Neigette	559	743	445	391	195	535
Les Basques*	8	5	50	2	6	16
Rivière-du-Loup*	213	138	136	163	59	163
Témiscouata**	40	32	4	19	51	24
Kamouraska*	30	19	34	26	34	27
Bas-Saint-Laurent*	**959**	**1 162**	**759**	**676**	**403**	**889**
Ensemble du Québec	**53 579**	**53 890**	**51 262**	**42 493**	**41 300**	**50 306**

* La population des municipalités répondantes à l'*Enquête des permis de bâtir* représente entre 50 % et 90 % de la population totale du territoire donné.

** La population des municipalités répondantes à l'*Enquête des permis de bâtir* représente moins de 50 % de la population totale du territoire donné.

Source : Statistique Canada, *Enquête des permis de bâtir*, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Informations statistiques complémentaires

Des données détaillées sur la valeur des permis de bâtir pour le Québec et les régions administratives sont disponibles sur le site Web de l'Institut.

7. Santé

par Marie-Hélène Provençal, Direction des statistiques sectorielles et du développement durable

Le découpage géographique utilisé dans cette section est celui des régions sociosanitaires, telles qu'elles ont été délimitées officiellement par le ministère de la Santé et des Services sociaux au printemps 2005. Par ailleurs, l'analyse dans cette section présente un portrait statistique de l'offre de services dans le système de santé du Québec en s'appuyant sur les données relatives au personnel de la santé.

En 2013, dans la région du Bas-Saint-Laurent, le nombre de médecins s'établit à 515, soit une augmentation de 2,4 % par rapport à 2012, poursuivant ainsi une croissance continue depuis 1999. Au Québec, le nombre de médecins s'est accru de 2,5 % entre 2012 et 2013, ce qui porte l'effectif à 18 455. Depuis 2009, l'accroissement du nombre de médecins dans la région (+ 8,0 %) concerne principalement les spécialistes (+ 17,0 %), le nombre d'omnipraticiens en 2013 dépassant à peine celui de 2009. Au Québec, les spécialistes (+ 12,6 %) plus que les omnipraticiens (+ 8,4 %) ont participé à l'augmentation du nombre de médecins (+ 10,6 %).

Pour ce qui est du personnel infirmier, la région est desservie, en 2013-2014, par un effectif de 3 030 personnes travaillant dans le réseau de la santé et des services sociaux, ce qui représente une diminution de 0,5 % par rapport à l'année précédente. Cette décroissance touche les infirmières (– 5,0 %) et les préposées aux bénéficiaires (– 1,2 %), alors que le nombre d'infirmières cliniciennes et praticiennes est en croissance (+ 8,4 %).

Tableau 7.1

Personnel de la santé, région sociosanitaire du Bas-Saint-Laurent, 2009 (2009-2010) à 2013 (2013-2014)

	Unité	2009	2010	2011	2012	2013
Médecins[1]	**n**	**477**	**481**	**491**	**503**	**515**
Omnipraticiens	n	271	274	275	269	274
Ensemble des spécialistes	n	206	207	216	234	241
Nombre pour 1 000 habitants[2,r]	n pour 1 000 hab.	2,37	2,39	2,44	2,50	2,57
Dentistes[1]	**n**	**63**	**70**	**70**	**69**	..
Nombre pour 1 000 habitants[2,r]	n pour 1 000 hab.	0,31	0,35	0,35	0,34	..

		2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Personnel infirmier[3,4]	**n**	**3 005**	**2 992**	**3 054**	**3 045**	**3 030**
Infirmières	n	1 207	1 159	1 072	1 030	979
Infirmières cliniciennes et praticiennes	n	348	408	488	513	556
Infirmières auxiliaires	n	552	554	580	579	583
Préposées aux bénéficiaires	n	898	871	914	923	912
Nombre pour 1 000 habitants[2,r]	n pour 1 000 hab.	14,92	14,86	15,18	15,15	15,10

Note: Bien que regroupant une grande majorité de femmes, les données sur les infirmières, les infirmières cliniciennes et praticiennes, les infirmières auxiliaires et les préposées aux bénéficiaires incluent également les hommes.

1. Dans les statistiques, seuls les médecins et les dentistes (incluant les spécialistes en chirurgie buccale et maxillo-faciale) ayant reçu de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) au moins un paiement pour des services médicaux rendus durant l'année visée sont pris en compte.
2. Calculé pour l'ensemble du personnel concerné par rapport à la population au 1er juillet de chaque année financière. Pour plusieurs raisons, les ratios médecins/population par région ne doivent pas être interprétés comme des indicateurs d'accès aux services médicaux. Parmi ces raisons, la principale tient au fait que les populations de plusieurs régions reçoivent une partie importante des services qui leur sont fournis de médecins d'une région autre que celle dans laquelle résident ces populations. C'est le cas notamment des populations des régions situées en périphérie des grands centres de Montréal et de Québec.
3. Les données sont présentées sur la base des années financières (du 1er avril au 31 mars). L'effectif du réseau de la santé et des services sociaux comprend uniquement certaines catégories du personnel infirmier : les infirmières, les infirmières cliniciennes et praticiennes, les infirmières auxiliaires et les préposées aux bénéficiaires.
4. Le nombre de personnes travaillant dans le réseau au 31 mars de l'année. Les personnes occupant plus d'un emploi au 31 mars sont comptabilisées une seule fois, en priorisant selon le statut (d'abord temps complet régulier, puis temps partiel régulier et ensuite temps partiel occasionnel) et, pour un même statut, selon l'équivalent temps complet (ETC) (MSSS, 2013).

Sources : Ministère de la Santé et des Services sociaux, 2015; Régie de l'assurance maladie du Québec, 2015.

8. Éducation

8.1 Taux de diplomation aux études collégiales

par Sophie Brehain, Institut de la statistique du Québec (Direction des statistiques sectorielles et du développement durable) et Jane-Hélène Gagnon, ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (Direction générale de l'enseignement collégial)

Le taux de diplomation aux études collégiales présente les taux d'obtention cumulés des diplômes d'études collégiales (DEC) et des attestations d'études collégiales (AEC). Il est calculé pour des cohortes d'étudiants inscrits pour la première fois au collégial à un trimestre d'automne donné. Ces nouveaux inscrits au collégial étaient à l'enseignement ordinaire, dans un programme ou un cheminement conduisant à l'obtention d'un DEC et dans un établissement d'enseignement collégial de la région. Le taux est mesuré deux ans après la durée prévue des études du programme de DEC à la première inscription au collégial[1]. Seule la première sanction des études collégiales, diplôme ou attestation, obtenue par l'étudiant est considérée dans le calcul. La présente analyse porte sur les cinq dernières cohortes pour lesquelles les données sont disponibles, soit celles des nouveaux inscrits au collégial aux trimestres d'automne de 2004 à 2008.

Le taux de diplomation aux études collégiales des 1 839 étudiants nouvellement inscrits à l'ordre d'enseignement collégial à l'automne de 2008 dans l'ensemble des établissements de la région du Bas-Saint-Laurent est de 64,8 %. Ce taux accuse une baisse de plus de 6 points de pourcentage par rapport au taux de la cohorte 2007 et devient le plus bas taux de la période observée. Les étudiants des établissements du Bas-Saint-Laurent affichent un taux de diplomation aux études collégiales plus élevé que celui de l'ensemble du Québec pour les cinq cohortes observées, mais de façon moins importante chez celle de 2008. Au Québec, sur les 57 275 nouveaux inscrits au collégial à l'automne de 2008, 64,0 % ont obtenu un diplôme ou une attestation d'études collégiales. Ce résultat est le plus bas observé pour la période. En effet, le taux de diplomation aux études collégiales de l'ensemble du Québec oscille entre 65,8 % (2005) et 64,0 % (2008).

Tout comme à l'échelle provinciale, le taux de diplomation des étudiantes inscrites pour la première fois au collégial dans un établissement d'enseignement de la région du Bas-Saint-Laurent est systématiquement plus élevé que celui des hommes. L'écart le plus important est constaté pour la cohorte de l'automne 2005 où il s'élève à 18,5 points de pourcentage. Les dernières données disponibles montrent un écart de 15,3 points de pourcentage, avec un taux de diplomation auprès des étudiantes de 71,6 % contre 56,3 % chez les étudiants de la cohorte de 2008.

Des 716 nouveaux inscrits au collégial dans un DEC de type préuniversitaire à l'automne 2008, 71,8 % ont obtenu un diplôme ou une attestation d'études collégiales. Le taux de diplomation auprès des 878 nouveaux inscrits au collégial dans un programme de DEC technique à la même année est plus faible, soit 65,7 %. Pour chaque cohorte, le nombre de nouveaux inscrits au collégial dans un cheminement en accueil ou transition est beaucoup moins important (245 inscrits à l'automne 2008) que celui dans les programmes de DEC préuniversitaire ou technique. Ces étudiants sont également ceux qui connaissent les taux de diplomation les plus bas comparativement aux étudiants inscrits dans les deux autres types de programmes de DEC (41,2 % pour la cohorte de 2008). Finalement, peu importe le type de programme dans lequel les étudiants sont inscrits, les taux de diplomation des femmes sont toujours plus élevés que ceux des hommes. Ce phénomène est observé pour toutes les cohortes, et ce, tout comme dans l'ensemble du réseau collégial.

Par ailleurs, parmi les étudiants n'ayant pas obtenu de diplôme d'études collégiales ni d'attestation d'études collégiales, un certain pourcentage obtient un diplôme d'études professionnelles (DEP) au cours de cette même période de deux ans après la durée prévue des études collégiales du programme de DEC initial. Chez la cohorte des nouveaux inscrits au collégial à l'automne 2008 dans les établissements de la région du Bas-Saint-Laurent, 8,1 % des étudiants obtiennent un DEP. La prise en compte du pourcentage d'étudiants ayant obtenu un DEC ou une AEC (64,8 %) ainsi que ceux ayant obtenu un DEP (8,1 %)

1. Soit au terme de quatre années écoulées depuis l'entrée au collégial pour les étudiants ayant commencé des études collégiales dans un programme de DEC en formation préuniversitaire, et après cinq années pour ceux dont le programme initial est un DEC de la formation technique ou un cheminement en accueil ou en transition.

porte à 72,9 % le pourcentage d'étudiants de la cohorte qui ont obtenu une qualification. Toutefois, on note une baisse de ce taux par rapport aux cohortes précédentes. À l'échelle de l'ensemble du Québec, ce taux global de qualification des étudiants de la cohorte de 2008 est de 70,2 % (64,0 % ayant obtenu un DEC ou une AEC et 6,2 %, un DEP).

Tableau 8.1.1

Taux de diplomation aux études collégiales (DEC et AEC) enregistrés deux ans après la durée prévue des études collégiales selon le type de programme de DEC à la première inscription au collégial et selon le sexe, Bas-Saint-Laurent, cohortes de nouveaux inscrits au collégial aux trimestres d'automne de 2004 à 2008

	2004	2005	2006	2007	2008
			%		
Préuniversitaire	**77,3**	**78,6**	**75,8**	**77,3**	**71,8**
Hommes	69,3	67,3	70,5	71,3	62,7
Femmes	82,7	85,6	79,1	80,8	78,9
Technique	**68,4**	**65,2**	**69,1**	**69,2**	**65,7**
Hommes	58,2	57,7	61,5	59,5	60,1
Femmes	75,0	72,4	74,8	76,1	69,9
Accueil ou transition	**42,0**	**48,6**	**49,5**	**56,5**	**41,2**
Hommes	28,4	36,6	45,3	50,0	30,0
Femmes	58,0	60,9	54,3	63,3	53,9
Ensemble des programmes	**69,8**	**69,2**	**69,8**	**71,1**	**64,8**
Hommes	**59,2**	**59,0**	**62,7**	**62,6**	**56,3**
Femmes	**77,1**	**77,6**	**74,9**	**77,0**	**71,6**

Note : À partir de l'automne 2004 sont exclues les personnes possédant déjà une qualification qui s'inscrivent au collégial à la demande d'un ordre professionnel afin de satisfaire aux exigences de l'obtention ou du recouvrement du droit de pratique au Québec.

Source : Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

8.2 Nombre de diplômés au baccalauréat

par Suzanne Asselin, Direction des statistiques sociodémographiques

Note méthodologique

Le nombre de diplômés au baccalauréat au Québec provient des données administratives du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Les bacheliers correspondent aux nouveaux titulaires d'un diplôme d'études universitaires du baccalauréat ayant obtenu leur diplôme au cours de l'année mentionnée. Les bacheliers du baccalauréat professionnel (médecine, art dentaire, etc.) sont inclus dans cet univers. Les bacheliers sont classés selon la région administrative de résidence déclarée au moment de leur dernière inscription en formation générale des jeunes (FGJ). En raison de cette approche, la couverture du nombre de bacheliers n'est pas complète, ainsi on attribue une région à près de huit bacheliers sur dix.

Les domaines d'études au baccalauréat se répartissent en quatre catégories : sciences de la santé, sciences pures et appliquées, sciences sociales et humaines et études plurisectorielles. Toutefois, si la personne cumule plus d'un domaine pendant sa formation, le domaine d'études est indéterminé. Précisons que cette dernière catégorie n'est pas présentée dans le tableau, mais elle est incluse dans le total.

Enfin, certaines révisions mineures ont été apportées aux données antérieures. Par conséquent, les données historiques présentées dans cette section prévalent sur celles diffusées dans l'édition 2014. Pour obtenir de plus amples précisions sur la source de données et ses limites et pour consulter l'analyse comparative du nombre de diplômés au baccalauréat entre les régions, se référer au chapitre Éducation dans le *Panorama des régions du Québec, Édition 2015*.

Évolution du nombre de nouveaux bacheliers

En 2012, parmi les 25 776 nouveaux diplômés du baccalauréat au Québec, 738 bacheliers proviennent du Bas-Saint-Laurent (tableau 8.2.1). Au cours de la période 2008 à 2012, la région du Bas-Saint-Laurent voit le nombre de bacheliers augmenter à un taux annuel moyen de 0,8 % (passant de 715 à 738), alors qu'au Québec l'effectif est resté à un niveau semblable. Sur une base annuelle, le nombre de diplômés fluctue comme on le constate dans la plupart des régions. En comparaison de la baisse observée au Québec de 2011 à 2012 (– 2,9 %), dans le Bas-Saint-Laurent, la réduction du nombre de nouveaux titulaires du baccalauréat est plus accentuée (– 4,0 %).

Tableau 8.2.1

Nombre de diplômés au baccalauréat selon la région administrative de résidence[1] en formation générale des jeunes (FGJ) et selon le sexe, Bas-Saint-Laurent et ensemble du Québec, 2008-2012

	2008	2009	2010	2011	2012	Variation 2012/2011	Taux de croissance annuel moyen 2012/2008	Part de diplômés en 2012
	n					%		
Bas-Saint-Laurent	**715**	**707**	**740**	**769**	**738**	**– 4,0**	**0,8**	**100,0**
Hommes	244	238	257	248	245	– 1,2	0,1	33,2
Femmes	471	469	483	521	493	– 5,4	1,1	66,8
Ensemble du Québec	**25 808**	**25 927**	**26 123**	**26 558**	**25 776**	**– 2,9**	**0,0**	**100,0**
Hommes	9 934	9 852	9 740	10 134	9 802	– 3,3	– 0,3	38,0
Femmes	15 874	16 075	16 383	16 424	15 974	– 2,7	0,2	62,0

1. Pour plus d'information concernant la détermination de la région de résidence, voir l'encadré.
Source : Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, 2015.

La majorité des nouveaux diplômés sont des femmes, une tendance déjà observée depuis quelques années dans l'ensemble des régions du Québec. Dans le Bas-Saint-Laurent, la proportion de nouveaux titulaires féminins d'un baccalauréat en 2012 est de 66,8 %. Sur toute la période observée, cette proportion est demeurée supérieure à celle du Québec (62,0 % en 2012). À la fin de la période en 2012, le Bas-Saint-Laurent enregistre une augmentation du nombre de femmes diplômées, l'effectif féminin passe de 471 en 2008 à 493, alors que celui-ci est pratiquement équivalent à 2008 au Québec. Tout comme au Québec, l'année 2012 génère une décroissance des diplômées dans la région (– 5,4 %), mais de façon plus prononcée qu'au Québec (– 2,7 %).

Les domaines d'études au baccalauréat

Peu importe la région, parmi tous les domaines d'études, le plus populaire chez les bacheliers est le domaine des sciences sociales et humaines. Dans le Bas-Saint-Laurent, cette proportion de diplômés est moindre que celle du Québec (en 2012, 61,4 % c. 65,4 %) (tableau 8.2.2). Par contre, le deuxième domaine d'études varie selon la région en fonction de la représentativité des hommes et des femmes : en 2012, chez les deux sexes confondus, les diplômés des sciences de la santé constituent le second groupe (18,3 % c. 12,8 % au Québec), à la différence de l'ensemble du Québec représenté par le domaine des sciences pures et appliquées.

Tableau 8.2.2

Proportion de diplômés au baccalauréat selon la région administrative de résidence[1] en formation générale des jeunes (FGJ), le sexe et le domaine d'études, Bas-Saint-Laurent, 2008-2012

	Domaine d'études				Total
	Sciences de la santé	Sciences pures et appliquées	Sciences sociales et humaines	Études plurisectorielles	
	%				n
Les deux sexes					
2008	15,9	16,6	64,5	2,9	715
2009	18,2	21,5	58,3	2,0	707
2010	15,5	16,9	64,2	3,4	740
2011	17,0	17,3	63,7	2,0	769
2012	18,3	17,6	61,4	2,7	738
Hommes					
2008	7,0	33,2	57,0	2,9	244
2009	8,4	42,4	48,3	—	238
2010	7,0	33,1	56,8	3,1	257
2011	9,7	34,3	54,0	2,0	248
2012	9,0	37,1	50,2	3,7	245
Femmes					
2008	20,6	8,1	68,4	3,0	471
2009	23,2	10,9	63,3	2,6	469
2010	20,1	8,3	68,1	3,5	483
2011	20,5	9,2	68,3	1,9	521
2012	22,9	7,9	66,9	2,2	493

1. Pour plus d'information concernant la détermination de la région de résidence, voir l'encadré.

Source : Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, 2015.

À l'échelle du Québec et des régions, les femmes comme les hommes obtiennent en plus grand nombre leur diplôme du domaine des sciences sociales et humaines. Ainsi, pour le Bas-Saint-Laurent en 2012, la proportion est de 66,9 % chez les femmes et de 50,2 % chez les hommes. Le second domaine d'études en importance au baccalauréat diffère systématiquement selon le sexe dans la région comme à la grandeur du Québec en 2012 : les sciences de la santé chez les femmes (22,9 % c. 9,0 % chez les hommes) et les sciences pures et appliquées chez les hommes (37,1 % c. 7,9 % chez les femmes).

L'université de diplomation[1]

Les nouveaux bacheliers du Bas-Saint-Laurent obtiennent leur diplôme en 2012 principalement de deux universités (tableau 8.2.3) : l'Université Laval (37,3 %) et l'Université du Québec à Rimouski (27,0 %), cette dernière étant une institution basée sur le territoire de résidence. Parmi les autres institutions d'enseignement, notons que l'Université de Sherbrooke décerne les diplômes à 7,6 % des bacheliers de la région et l'Université de Montréal en attribue à 5,4 %.

Tableau 8.2.3

Proportion de diplômés au baccalauréat selon la région administrative de résidence[1] en formation générale des jeunes (FGJ) et l'université de diplomation, Bas-Saint-Laurent, 2008-2012

		2008	2009	2010	2011	2012
Université Laval	%	37,8	32,8	33,2	32,9	37,3
Université de Montréal	%	7,0	8,2	6,2	8,6	5,4
École des hautes études commerciales de Montréal	%	1,0	0,7	0,9	1,0	0,8
École Polytechnique de Montréal	%	0,7	—	—	—	0,8
Université de Sherbrooke	%	9,5	10,6	7,8	9,2	7,6
Université du Québec à Montréal	%	9,4	6,8	7,0	6,2	4,3
Université du Québec à Trois-Rivières	%	3,2	2,5	3,8	2,2	4,7
Université du Québec à Chicoutimi	%	—	0,8	—	1,7	2,0
Université du Québec à Rimouski	%	24,9	28,4	33,0	30,2	27,0
Université du Québec en Outaouais	%	—	—	—	—	—
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	%	—	3,3	2,3	3,5	4,6
École de technologie supérieure	%	1,8	3,0	1,5	1,7	2,3
Télé-université	%	0,7	0,7	0,8	0,8	1,2
Université McGill	%	2,2	—	1,2	0,7	0,9
Université Concordia	%	0,8	—	—	—	—
Université Bishop's	%	—	—	—	—	—
Total	**n**	**715**	**707**	**740**	**769**	**738**

1. Pour plus d'information concernant la détermination de la région de résidence, voir l'encadré.

Source : Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, 2015.

1. Rappelons que les données concernent uniquement les diplômés résidant au Québec au moment de leur dernière inscription en formation générale des jeunes. Aussi, seuls les diplômés d'universités québécoises sont inclus.

9. Science, technologie et innovation

par Christine Lessard, Direction des statistiques économiques

La population diplômée en sciences, technologies, génie et mathématiques (STGM)[1]

En 2011, selon l'*Enquête nationale auprès des ménages*, on compte dans la région du Bas-Saint-Laurent 8 290 personnes âgées de 25 à 64 ans ayant obtenu leur plus haut certificat, diplôme ou grade en sciences, technologies, génie ou mathématiques (STGM), lesquelles représentent 12,2 % de la population du groupe d'âge détenant un certificat, un diplôme ou un grade postsecondaire. Parmi ces personnes diplômées en STGM, 2 915 ou 35,2 % sont titulaires d'un grade universitaire et représentent 18,0 % de la population régionale du groupe d'âge détenant un grade universitaire[2].

Les diplômés en STGM sont proportionnellement moins nombreux dans la région du Bas-Saint-Laurent que dans l'ensemble du Québec où ils comptent pour 17,4 % de la population des diplômés du postsecondaire et 22,9 % de celle des titulaires d'un grade universitaire. Comparée à celle de la région, la population québécoise des diplômés en STGM compte d'ailleurs une plus forte proportion de titulaires d'un grade universitaire (46,8 %).

Les femmes représentent environ le cinquième (21,5 %) des personnes diplômées en STGM de la région du Bas-Saint-Laurent, dont 30,4 % de celles qui sont titulaires d'un grade universitaire. Elles sont donc nettement moins nombreuses, en proportion, que parmi les personnes diplômées dans d'autres domaines d'études (53,6 %), notamment celles détenant un grade universitaire (62,3 %). En outre, les femmes sont moins présentes parmi les personnes diplômées en STGM dans la région du Bas-Saint-Laurent que dans l'ensemble du Québec (25,7 %), essentiellement en raison d'une moindre présence parmi celles n'ayant pas de grade universitaire.

Par ailleurs, dans la région, la population diplômée en STGM est plus « jeune » que celle diplômée dans d'autres domaines d'études, au sens où elle compte dans ses rangs une plus grande proportion de personnes âgées de 25 à 44 ans (52,8 % comparativement à 43,8 %). Cette caractéristique s'avère tant chez les titulaires d'un grade universitaire que chez les personnes ayant d'autres certificats ou diplômes. Cependant, la population diplômée en STGM de la région du Bas-Saint-Laurent se révèle moins « jeune » que celle de l'ensemble du Québec, notamment lorsqu'il s'agit des titulaires d'un grade universitaire : 53,3 % d'entre eux sont âgés de 25 à 44 ans, comparativement à 62,5 % de leurs homologues dans l'ensemble du Québec.

1. Nous invitons le lecteur à consulter la note méthodologique à la fin de cette section.
2. Dans les paragraphes qui suivent, les populations en cause sont âgées de 25 à 64 ans, à moins que leur appartenance à autre groupe d'âge ne soit indiquée.

Tableau 9.1

Personnes de 25 à 64 ans ayant obtenu leur plus haut certificat, diplôme ou grade postsecondaire en sciences, technologies, génie ou mathématiques (STGM) ou dans d'autres domaines d'études[1], selon quelques caractéristiques, Bas-Saint-Laurent et ensemble du Québec, 2011

	STGM			Autres domaines d'études		
	Total	Titulaires d'un grade universitaire	Titulaires d'autres certificats ou diplômes postsecondaires	Total	Titulaires d'un grade universitaire	Titulaires d'autres certificats ou diplômes postsecondaires
			n			
Bas-Saint-Laurent	**8 290**	**2 915**	**5 375**	**59 905**	**13 265**	**46 635**
Hommes	6 510	2 030	4 480	27 810	5 000	22 810
Femmes	1 780	885	900	32 095	8 265	23 830
25 à 44 ans	4 380	1 555	2 820	26 245	6 575	19 670
45 à 64 ans	3 910	1 350	2 560	33 650	6 690	26 965
			%			
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Hommes	78,5	69,6	83,3	46,4	37,7	48,9
Femmes	21,5	30,4	16,7	53,6	62,3	51,1
25 à 44 ans	52,8	53,3	52,5	43,8	49,6	42,2
45 à 64 ans	47,2	46,3	47,6	56,2	50,4	57,8
			n			
Ensemble du Québec	**498 520**	**233 275**	**265 245**	**2 372 720**	**785 440**	**1 587 285**
Hommes	370 370	162 815	207 555	1 044 255	310 935	733 320
Femmes	128 150	70 460	57 690	1 328 470	474 500	853 970
25 à 44 ans	288 125	145 870	142 250	1 215 625	448 550	767 070
45 à 64 ans	210 400	87 410	122 990	1 157 105	336 890	820 210
			%			
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Hommes	74,3	69,8	78,3	44,0	39,6	46,2
Femmes	25,7	30,2	21,7	56,0	60,4	53,8
25 à 44 ans	57,8	62,5	53,6	51,2	57,1	48,3
45 à 64 ans	42,2	37,5	46,4	48,8	42,9	51,7

1. Les domaines d'études, STGM et autres, sont définis à partir de la Classification des programmes d'enseignement 2011.
Note: Afin d'assurer la confidentialité, tous les chiffres sont arrrondis. En conséquence, le total n'égale pas nécessairement la somme des parties.

Source : Statistique Canada, *Enquête nationale auprès des ménages*, compilation spéciale, CO-1479 Tableau 1, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Note méthodologique

Les données présentées ci-dessus proviennent de l'*Enquête nationale auprès des ménages* (ENM), réalisée par Statistique Canada en 2011. Cette enquête, qui a remplacé la version complète du recensement de la population, s'en distingue notamment du fait qu'elle n'était pas obligatoire. Or, les enquêtes à participation volontaire présentent un risque plus élevé de biais que les enquêtes obligatoires, en raison du taux de réponse plus faible qu'elles obtiennent. De fait, au Québec, 71,9 % des ménages ont répondu à l'ENM comparativement à environ 94 % dans le cas du questionnaire complet du recensement de 2006.

Il n'est pas possible de mesurer le biais dû à la non-réponse; en revanche, on peut mesurer l'erreur due à l'échantillonnage pour établir la précision des données d'une enquête. Statistique Canada a diffusé des mesures de précision (des coefficients de variation) pour certaines données sélectionnées de l'ENM. Toutefois, comme l'agence ne fournit pas de mesures de précision dans les tableaux de données qu'elle diffuse sur son site Internet et qu'elle n'en fournit pas davantage dans les tableaux qu'elle produit sur commande, il n'est pas possible de connaître la précision des données qui s'y trouvent et, conséquemment, d'établir si une faible différence entre deux d'entre elles est statistiquement significative.

Les participants à une enquête ne répondent pas toujours à toutes les questions qui leur sont posées. Comme la non-réponse totale, la non-réponse à des questions particulières, appelée non-réponse partielle, est une source de biais potentielle. Pour limiter le risque de biais dû à la non-réponse partielle, on a généralement recours à l'imputation. Il demeure toutefois qu'un taux d'imputation élevé indique un plus grand risque de biais. Dans le cadre de l'ENM, la non-réponse partielle s'est révélée plus importante que dans le cas de la version complète du recensement de 2006, ce qui a nécessité une imputation plus fréquente. Statistique Canada signale qu'au Québec, le taux d'imputation à la question sur le certificat, diplôme ou grade universitaire est de 4,1 %, tandis que celui à la question sur le principal domaine d'études atteint 15,0 %.

À titre d'indicateur de la qualité des données, Statistique Canada a mis au point un taux global de non-réponse (TGN) qui combine la non-réponse totale et la non-réponse partielle. Dans le cadre de l'ENM, l'agence a calculé un TGN pour chaque entité géographique. Celui du Québec est de 22,4 %, tandis que ceux des régions administratives varient de 17,8 % dans la région de Laval à 32,8 % dans celle de l'Abitibi-Témiscamingue. La prudence étant de mise lorsque le TGN excède 25,0 %, il faut aborder avec une certaine réserve les données pour la région du Bas-Saint-Laurent dont le TGN est de 29,0 %. Signalons qu'il n'y a pas d'indicateur de qualité équivalant au TGN pour les populations définies par d'autres caractéristiques que la géographie, par exemple la population définie par la scolarité.

Références

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2013). *L'Enquête nationale auprès des ménages de Statistique Canada : État des connaissances à l'intention des utilisateurs du Québec*, Note d'information, 2 décembre, 13 p.

STATISTIQUE CANADA (2013). Guide de l'utilisateur de l'ENM, Enquête nationale auprès des ménages, *2011*, nº 99-001-X2011001 au catalogue, 25 p.

STATISTIQUE CANADA (2013). Guide de référence sur la scolarité, Enquête nationale auprès des ménages, *2011*, nº 99-001-X2011006 au catalogue, 15 p.

10. Culture et communications

par Gaëtane Dubé, Observatoire de la culture et des communications du Québec

Établissements et activités culturels

Avec ses 31 salles de spectacles, une trentaine d'institutions muséales[1], 16 librairies et 21 écrans de cinéma répartis dans 6 établissements, la région du Bas-Saint-Laurent arrive, en 2013, au 3e rang au classement des régions pour le nombre d'établissements culturels par 100 000 habitants, soit 93,7. Elle se distingue de l'ensemble du Québec notamment pour le nombre de salles de spectacles et d'institutions muséales par 100 000 habitants (respectivement 15,4) et pour le nombre d'écrans de cinéma (10,5 par 100 000 habitants).

Tableau 10.1

Nombre d'établissements culturels de divers types, Bas-Saint-Laurent, 2012 et 2013

	Établissements		Ratio région/ Québec	Région	Ensemble du Québec
	2012	2013	2013	2013	
	n		%	Nombre d'établissements[1] par 100 000 habitants	
Salles de spectacles	47	31	5,1	15,4	7,5
Institutions muséales[2]	33	31	7,0	15,4	5,4
Bibliothèques publiques autonomes : points de services	10	10	2,7	5,0	4,5
Bibliothèques publiques affiliées : points de services	94	94	13,7	46,8	8,4
Librairies	16	16	4,5	8,0	4,3
Cinémas et ciné-parcs	7	6	6,0	3,0	1,2
Écrans	22	21	2,8	10,5	9,1

1. À l'exception du nombre d'écrans par 100 000 habitants.
2. Il s'agit du nombre d'institutions muséales ayant fourni des statistiques de fréquentation à l'OCCQ.
Source : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec.

Figure 10.1

Nombre d'établissements culturels* par 100 000 habitants, régions administratives et ensemble du Québec, 2013

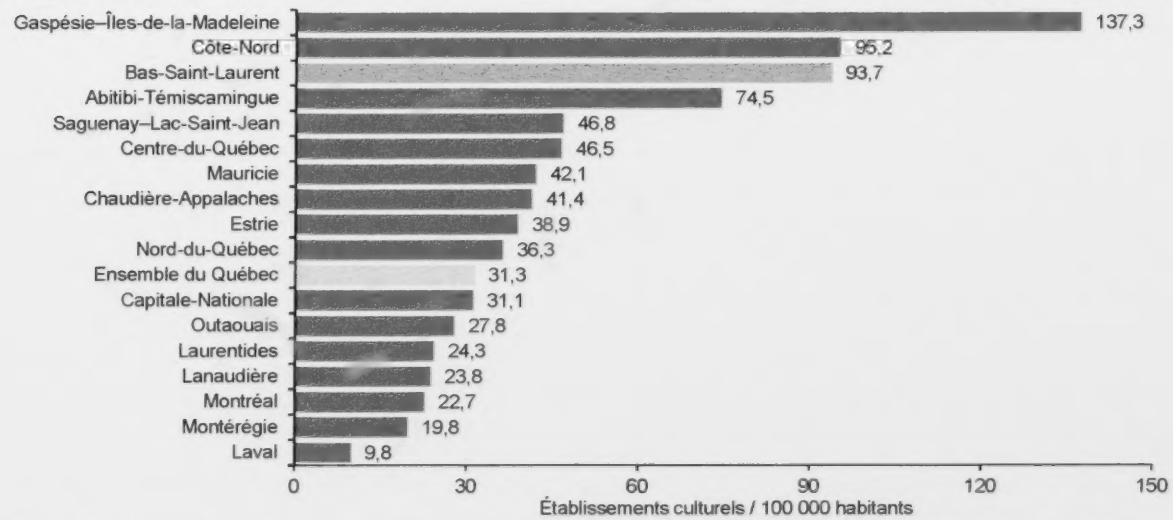

* Incluant les salles de spectacles, les institutions muséales, les points de services de bibliothèques publiques autonomes et de bibliothèques affiliées, les librairies et les cinémas et ciné-parcs.
Source : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec.

1. Il s'agit du nombre d'institutions muséales ayant fourni des statistiques de fréquentation à l'Observatoire de la culture et des communications.

Par ailleurs, les statistiques relatives aux activités culturelles montrent qu'en 2013 la fréquentation des spectacles payants en arts de la scène (534 entrées par 1 000 habitants), des institutions muséales (895 entrées par 1 000 habitants) et des cinémas (1 351 entrées par 1 000 habitants), est moindre qu'en 2012.

Tableau 10.2

Statistiques relatives à certaines activités culturelles, Bas-Saint-Laurent et ensemble du Québec, 2012 et 2013

	Unité	Volume d'activité	Volume d'activité par 1 000 habitants				Ratio région/Qc (%)
			Bas-Saint-Laurent		Ensemble du Québec		
		2013	2012	2013	2012	2013	2013
Spectacles payants en arts de la scène							
Représentations	n	378	2,0	1,9	2,2	2,1	2,2
Entrées	n	107 255	549,3	534,4	896,9	818,2	1,6
Assistance des cinémas							
Entrées	n	271 205	1 395,1	1 351,3	2 615,3	2 594,8	1,3
Fréquentation des institutions muséales							
Entrées	n	179 629	1 033,8	895,0	1 652,4	1 740,4	1,3
Ventes de livres par les librairies							
Ventes de livres neufs[1]	$	10 660 831	37 722,5	36 269,3	54 086,5	54 227,5	2,4

1. Elles incluent les ventes des librairies des régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine.

Source : Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec.

Statuts légaux attribués en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel

La protection et la valorisation du patrimoine situé sur son territoire est un autre aspect culturel sur lequel une région administrative québécoise peut se démarquer. La Loi sur le patrimoine culturel[2] est entrée en vigueur le 19 octobre 2012. Elle remplace la Loi sur les biens culturels de 1972.

« Le patrimoine culturel, tel qu'il est défini dans la Loi, est constitué de patrimoine immatériel, de paysages culturels patrimoniaux, de personnages historiques décédés, de lieux et d'événements historiques, de documents et d'objets patrimoniaux (patrimoine mobilier) et enfin d'immeubles et de sites patrimoniaux (patrimoine immobilier). Le patrimoine archéologique occupe aussi une place irnportante[3]. »

Entre le 1er avril 2014 et le 31 mars 2015, 41 statuts légaux ont été attribués par les municipalités[4] du Québec afin d'assurer la protection et la valorisation d'un élément patrimonial sur leur territoire. De ce nombre, il y a onze immeubles patrimoniaux, onze sites patrimoniaux, quinze personnages historiques, deux lieux historiques, un événement historique et un élément du patrimoine immatériel.

Lors de l'année 2014-2015, la municipalité de Saint-André, dans la région du Bas-Saint-Laurent, a attribué deux statuts légaux en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel, notamment en citant le Phare de l'Île du Pot à l'Eau-de-vie, un immeuble patrimonial situé sur un site patrimonial[5]. Au total, quatre statuts légaux ont été attribués dans cette région administrative depuis le 1er avril 2012.

2. MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS. *La Loi sur le patrimoine culturel en bref*.
3. MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS. *Panorama du patrimoine culturel*.
4. Pour plus de détails, consulter la section Concepts et définitions.
5. MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS. Répertoire du patrimoine culturel du Québec.

Concepts et définitions

AIRES PROTÉGÉES

Aire protégée
Une aire protégée est un territoire, en milieu terrestre ou aquatique, géographiquement délimité, dont l'encadrement juridique et l'administration visent spécifiquement à assurer la protection et le maintien de la diversité biologique et des ressources naturelles et culturelles associées (Source : Loi sur la conservation du patrimoine naturel). Au Québec, ces territoires sont réglementés et gérés en fonction de trente désignations différentes reconnues au Registre des aires protégées.

Habitat faunique
Un habitat faunique est constitué d'habitats situés sur des terres du domaine de l'État qui rencontrent les caractéristiques ou les conditions suivantes et qui sont identifiés par un plan dressé par le ministre responsable de la faune : une aire de concentration d'oiseaux aquatiques ; une aire de confinement du cerf de Virginie ; une aire de fréquentation du caribou au sud du 52e parallèle ; une aire de mise bas du caribou au nord du 52e parallèle ; une falaise habitée par une colonie d'oiseaux ; un habitat d'une espèce faunique menacée ou vulnérable ; un habitat du poisson ; un habitat du rat musqué ; une héronnière ; une île ou une presqu'île habitée par une colonie d'oiseaux ; une vasière.

Parc marin
Le parc marin du Saguenay-Saint-Laurent a la particularité d'être géré conjointement par les gouvernements du Canada et du Québec, en association avec les intervenants du milieu. Il fait partie du réseau des aires marines nationales de conservation géré par Parcs Canada et du réseau des parcs nationaux du Québec sous la responsabilité de Parcs Québec. Les aires marines nationales de conservation, ou AMNC, contiennent une ou plusieurs aires centrales très protégées, entourées de zones tampons à utilisations multiples faisant l'objet d'une gestion coopérative. Le fond marin et la colonne d'eau, incluant les espèces qui y habitent, sont compris dans les AMNC. Dans les régions côtières, les terres humides, les estuaires, les îles et d'autres terres côtières peuvent aussi être incluses.

Parc national du Québec
Un parc national du Québec est un parc dont l'objectif prioritaire est d'assurer la conservation et la protection permanente de territoires représentatifs des régions naturelles du Québec ou de sites naturels à caractère exceptionnel, notamment en raison de leur diversité biologique, tout en les rendant accessibles au public pour des fins d'éducation et de récréation extensive.

COMPTES DES TERRES

Terres
Selon le Cadre central du Système de comptabilité économique et environnementale (SCEE), les terres procurent et délimitent l'espace où les activités économiques et les procédés environnementaux ont lieu et où les actifs environnementaux et économiques sont situés. Dans le contexte du SCEE, les terres incluent les étendues d'eau.

Comptes des terres
Les comptes des terres sont des comptes d'actifs qui enregistrent le stock de terres, en unités de superficie, au début et à la fin d'une période, ainsi que les changements dans le stock au cours de cette période. Dans le cas des comptes des terres du Québec méridional, ce stock est classifié selon la couverture terrestre et est mesuré en hectares.

Couverture terrestre
La couverture terrestre est la couverture physique et biologique observée à la surface de la Terre et inclut les surfaces de végétation naturelle et les surfaces abiotiques (non vivantes). La couverture terrestre peut être une forêt, une étendue d'arbustes, un plan ou un cours d'eau, etc. Elle diffère de l'utilisation des terres, qui reflète les activités entreprises et les arrangements institutionnels mis en place en un lieu donné aux fins de la production économique ou du maintien et de la restauration des fonctions environnementales. Il arrive que les deux concepts se confondent, notamment dans le cas des terres agricoles et des surfaces artificielles.

Stock
Un stock est une quantité finie d'actifs à un temps donné. Un flux renvoie au mouvement et à l'utilisation de matériel, d'eau, d'énergie ou de services. Un flux peut représenter une perte ou un gain de stock.

Surfaces artificielles
Étendues où les surfaces artificielles prédominent (incluant parcs urbains, zones industrielles, dépotoirs, sites d'extraction). Les surfaces artificielles incluent les sites d'extraction où des opérations minières ont lieu en surface, en particulier les fosses à ciel ouvert, les carrières, les gravières, les étendues de « déblais miniers blocailleux », les dépôts transitoires et les aires de résidus miniers.

Terres agricoles
Étendues de plantes herbacées, d'arbustes ou d'arbres cultivés.

Milieux humides boisés
Étendues boisées dont la densité du couvert est d'au moins 10 % dans des zones aquatiques ou inondées où l'eau persiste pendant au moins deux mois par année.

Milieux humides herbacés ou arbustifs
Étendues de plantes herbacées ou d'arbustes dont la densité du couvert est d'au moins 10 % dans des zones aquatiques ou inondées où l'eau persiste pendant au moins deux mois par année et où la densité du couvert forestier est inférieure à 10 %.

Forêts de conifères à couvert fermé
Étendues boisées dont la densité du couvert est supérieure à 40 % et où les conifères occupent au moins 75 % de la surface terrière.

Forêts de feuillus à couvert fermé
Étendues boisées dont la densité du couvert est supérieure à 40 % et où les arbres feuillus occupent au moins 75 % de la surface terrière. Les forêts de feuillus à couvert fermé incluent les étendues qui servent à l'acériculture.

Forêts mixtes à couvert fermé
Étendues boisées dont la densité du couvert est supérieure à 40 % et où aucun des deux grands types d'arbres n'occupe 75 % ou plus de la surface terrière.

Forêts à couvert ouvert
Étendues boisées dont la densité du couvert varie de 10 % à 40 %.

DÉMOGRAPHIE

Âge médian
Âge qui sépare la population en deux groupes d'effectifs égaux.

Taux d'accroissement annuel moyen
Variation annuelle moyenne de l'effectif d'une population au cours d'une période donnée rapportée à la population moyenne de la période (exprimée en pour mille).

CONDITIONS DE VIE

Mesure du faible revenu
Mesure dont le seuil représente 50 % du revenu médian québécois après impôt des familles (incluant les personnes hors famille), préalablement ajusté en fonction de la taille et de la composition de la famille à l'aide d'une

échelle d'équivalence. Ainsi, une famille est considérée comme à faible revenu lorsque son revenu ajusté est inférieur à ce seuil.

Taux de faible revenu des familles
Il correspond au nombre de familles à faible revenu divisé par le nombre total de familles.

MARCHÉ DU TRAVAIL

Chômeur
Personne disponible pour travailler, qui est sans emploi et qui se cherche activement un emploi.

Emploi
Ensemble des personnes ayant effectué un travail quelconque contre rémunération ou en vue d'obtenir un bénéfice ainsi que celles absentes de leur travail, mais qui maintiennent un lien d'emploi. Ce terme regroupe les employés, les travailleurs autonomes ainsi que les travailleurs familiaux non rémunérés.

Population active
Population civile de 15 ans et plus, hors institution et hors réserve, en emploi ou en chômage.

Taux d'activité
Nombre de personnes faisant partie de la population active exprimé en pourcentage de la population en âge de travailler.

Taux d'emploi
Nombre de personnes occupées (en emploi) exprimé en pourcentage de la population en âge de travailler.

Taux de chômage
Nombre de personnes au chômage exprimé en pourcentage de la population active.

Taux de travailleurs
Nombre de travailleurs exprimé en pourcentage du nombre de particuliers de 25-64 ans ayant produit une déclaration de revenus à Revenu Québec.

Travailleur
Particulier âgé entre 25 et 64 ans ayant des revenus d'emploi ou d'entreprise comme principale source de revenu et résidant dans un territoire donné.

COMPTES ÉCONOMIQUES

Base économique
Pour classer une industrie comme base économique, on calcule le quotient de localisation. Si le quotient de localisation normalisé d'une industrie est plus grand que 0 dans une région, cette industrie sera considérée comme base économique de cette région. Les bases économiques sont en fait les activités qui expliquent la croissance ou le déclin d'un territoire. Elles permettent de mieux définir la personnalité économique particulière ou encore la structure d'un territoire. À long terme, au cours du temps, les bases économiques d'un territoire peuvent se modifier.

Produit intérieur brut
Valeur sans double compte des biens et services produits dans le territoire économique d'une région au cours d'une période donnée, sans égard au caractère étranger ou non de la propriété des facteurs de production. Le PIB aux prix de base correspond au PIB calculé aux prix du marché, moins les prélèvements fiscaux applicables aux produits, plus les subventions à la consommation.

Quotient de localisation
Le quotient de localisation est défini comme la fraction de la valeur ajoutée d'une industrie qui est produite dans une région donnée, sur la fraction du PIB du Québec produit dans la même région. Si ce rapport est supérieur à 1, cette industrie contribue proportionnellement plus au PIB de la région qu'à celui du Québec.

Revenu disponible
Somme de tous les revenus reçus par les ménages résidant dans un territoire donné moins les transferts courants versés par ceux-ci à certains secteurs institutionnels. Plus précisément, le revenu disponible se compose du revenu primaire, des transferts courants que reçoivent les ménages des non-résidents, des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM) et des administrations publiques moins les transferts courants que les ménages versent aux non-résidents, aux ISBLSM (les dons), ainsi qu'aux administrations publiques comme les impôts sur le revenu et les cotisations aux régimes d'assurance sociale.

Revenu disponible par habitant
Il correspond au revenu disponible des ménages d'un territoire donné divisé par la population totale.

Revenu primaire
Les revenus primaires sont les revenus qui échoient aux ménages du fait de leur participation aux processus de production, ou parce qu'ils possèdent les actifs nécessaires pour la production. Les revenus primaires se composent de la rémunération des salariés, du revenu mixte net et du revenu net de la propriété. Les revenus primaires ne comprennent pas les cotisations sociales aux régimes d'assurance sociale, ni les prestations versées à partir de ces régimes, les impôts courants sur le revenu, sur le patrimoine, etc., ni les autres transferts courants.

Rémunération des salariés
Elle se définit comme la rémunération totale, en espèces ou en nature, à verser par une entreprise à un salarié pour le travail effectué par celui-ci durant la période comptable. La rémunération des salariés est enregistrée sur la base des droits et obligations; elle est donc mesurée par la valeur de la rémunération en espèces ou en nature qu'un salarié est en droit de recevoir de la part de son employeur, pour le travail effectué au cours de la période concernée, que la rémunération soit payée à l'avance, au moment où le travail est effectué, ou après. Plus précisément, sont considérés dans la rémunération des salariés, les salaires avant retenues, les pourboires, les commissions, les primes de rendement, les honoraires des directeurs et les allocations pour vacances et congés de maladie, ainsi que le solde et les indemnités militaires.

Revenu mixte net
Il correspond au revenu que les entreprises non constituées en société tirent de la production de biens et de services. On l'appelle revenu mixte parce qu'il inclut à la fois le revenu imputé au facteur capital de la production, ainsi que le revenu imputé au facteur travail de la production (rémunération du travail effectué par le ou les propriétaires). Le revenu mixte net correspond au revenu mixte brut moins la consommation de capital fixe.

Revenu net de la propriété
Cette catégorie de revenu correspond essentiellement aux revenus de placement, lesquels comprennent les dividendes, les intérêts sur les obligations canadiennes, de même que les intérêts sur les dépôts en banque ou en société de fiducie. Les gains en capital sont exclus.

Transferts courants des administrations publiques aux ménages
Paiements tels que les prestations fiscales pour enfants et les crédits d'impôt pour enfants, les prestations d'assurance-emploi, les pensions de sécurité de la vieillesse, les prestations de bien-être social, les bourses d'études et les subventions de recherche, les prestations d'indemnisation des accidents de travail, les subventions aux peuples autochtones, les pensions versées en vertu du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec, et les allocations aux anciens combattants.

Transferts courants des non-résidents aux ménages
Pensions payées par des administrations publiques étrangères à des résidents canadiens plus les versements faits par des non-résidents à des résidents canadiens.

Transferts courants des ISBLSM aux ménages
Transferts en espèces reçus, régulièrement ou occasionnellement, par les ménages des ISBLSM.

Transferts courants des ménages aux non-résidents
Versements par des résidents canadiens à des non-résidents et retenues d'impôt à la source versées à l'étranger.

Transferts courants aux ISBLSM
Ils consistent en des transferts en espèces reçus, régulièrement ou occasionnellement, par les ISBLSM, sous forme de cotisations, de souscriptions, de dons volontaires, etc. Ces transferts sont destinés à couvrir les coûts de la production non marchande des institutions sans but lucratif au service des ménages, ou à fournir les fonds permettant de financer les transferts courants aux ménages résidents ou non résidents, sous forme de prestations d'assistance sociale.

Transferts courants des ménages aux administrations publiques
Impôts sur le revenu, cotisations aux régimes d'assurance sociale et autres transferts courants.

PERMIS DE BÂTIR

Permis de bâtir
Délivrés par les municipalités, les permis de bâtir octroient le droit de construire ou de rénover. Les permis sont délivrés pour des travaux de construction de nouveaux bâtiments, de transformation de logement (gain ou perte d'unités de logement), d'addition, c'est-à-dire d'ajout structurel à un bâtiment existant (garage, piscine, abri, etc.) et de rénovations qui améliorent ou modifient une structure ou un bâtiment existant (fondation, transformation de vocation du bâtiment, chauffage, ascenseurs, etc.). Les travaux de réparation (peinture, réfection de plancher, de toiture, etc.) pour lesquels aucun permis n'est requis et les travaux de génie (barrages, routes, oléoducs, etc.) ne sont pas inclus dans la valeur des permis de bâtir. Également, les permis de bâtir ne nous renseignent pas sur la durée de construction ni sur le moment où le droit de construire sera exercé.

Construction résidentielle
Elle comprend tout bâtiment destiné à l'occupation privée sur une base permanente ou non. Les logements sont regroupés sous les types suivants : logements unifamiliaux, mobiles, chalets, jumelés, en rangée et appartements.

Construction industrielle
Elle comprend tout bâtiment destiné à la fabrication ou à la transformation de produits, au transport, aux communications et aux autres services d'utilité publique, à l'agriculture, à la sylviculture ainsi qu'à l'exploitation minière.

Construction commerciale
Il s'agit de tout bâtiment destiné à abriter des activités se rattachant au secteur tertiaire. Par exemple : magasins, entrepôts, garages, immeubles de bureaux, théâtres, hôtels, salons funéraires, salons de beauté.

Construction institutionnelle
Elle comprend les dépenses faites par les collectivités et les administrations publiques pour la construction d'immeubles ou de bâtiments; par exemple, écoles, universités, hôpitaux, cliniques, églises, résidences pour personnes âgées.

Nombre d'unités de logement
Il correspond au nombre de logements indépendants créés lors d'une construction ou d'une transformation de logements. Il ne faut pas confondre avec le nombre de structures ou de bâtiments, ainsi, un immeuble à logements contient plusieurs unités de logement. Il faut éviter de mettre en relation le nombre d'unités de logement avec la valeur des permis de bâtir des constructions résidentielles, car cette dernière inclut des transformations avec pertes d'unités de logement, les additions et les rénovations qui n'ont aucun impact sur le nombre d'unités de logement.

SANTÉ

Médecin omnipraticien
Les omnipraticiens sont des médecins inscrits au tableau du Collège des médecins du Québec qui ont terminé leur formation de base et obtenu leur permis d'exercice après deux années de résidence en médecine familiale (RAMQ, 2004). Dans les statistiques présentées, seuls les médecins ayant reçu de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) au moins un paiement pour des services médicaux rendus durant l'année visée sont pris en compte.

Médecin spécialiste
Les spécialistes sont des médecins qui ont terminé au moins quatre années de résidence et qui sont inscrits au tableau du Collège des médecins du Québec comme spécialistes certifiés. Lorsqu'un médecin compte plus d'une spécialité, seule est retenue celle qui constitue son principal champ d'activité au 31 décembre de l'année de publication des statistiques annuelles (RAMQ, 2004). Dans les statistiques présentées, seuls les médecins ayant reçu de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) au moins un paiement pour des services médicaux rendus durant l'année visée sont pris en compte.

Infirmière
L'infirmière détient un diplôme d'études collégiales en soins infirmiers (DEC) d'une durée de trois ans et un permis d'exercice de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec ou est en attente de le recevoir.

Infirmière clinicienne ou praticienne
L'infirmière clinicienne détient un baccalauréat en sciences infirmières ou un baccalauréat comportant trois certificats admissibles, dont au moins deux certificats reconnus en soins infirmiers. L'infirmière praticienne détient un diplôme de deuxième cycle donnant ouverture au certificat de spécialiste de l'Ordre des infirmières et des infirmiers du Québec (OIIQ) et les attestations de formation prescrites par la réglementation ainsi qu'un certificat de spécialiste de l'OIIQ. Les infirmières cliniciennes et les infirmières praticiennes doivent détenir également un permis d'exercice de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec ou être en attente de le recevoir.

Infirmière auxiliaire
L'infirmière auxiliaire détient le diplôme d'études professionnelles (DEP) décerné pour avoir réussi le programme de formation Santé, assistance et soins infirmiers (SASI) et un permis d'exercice de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec.

Préposée aux bénéficiaires
La préposée aux bénéficiaires détient un diplôme d'études professionnelles ou une attestation d'études collégiales en assistance à la personne en établissement de santé ou autre formation appropriée.

ÉDUCATION

Taux de diplomation aux études collégiales (DEC ET AEC)
Mesure, pour un territoire donné, le taux d'obtention d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou d'une attestation d'études collégiales (AEC). Il est calculé pour des cohortes d'étudiants inscrits pour la première fois au collégial, à un trimestre d'automne donné. Ces nouveaux inscrits au collégial sont à l'enseignement ordinaire, dans un programme ou un cheminement conduisant à l'obtention d'un DEC, et dans un établissement d'enseignement collégial du territoire considéré. Le taux de diplomation est mesuré deux ans après la durée prévue des études du programme de DEC à la première inscription au collégial, soit au terme de quatre années écoulées depuis l'entrée au collégial pour les étudiants ayant commencé des études collégiales dans un programme de DEC en formation préuniversitaire, et après cinq années pour ceux dont le

programme initial est un DEC de la formation technique ou un cheminement en accueil ou en transition. Seule la première sanction des études collégiales, diplôme ou attestation, obtenue par l'étudiant est considérée dans le calcul. L'indicateur concerne les étudiants de l'ensemble du réseau collégial, soit le réseau public, le réseau privé subventionné et les écoles gouvernementales.

Diplôme d'études collégiales (DEC)

Les programmes d'études conduisant au DEC sont de formation préuniversitaire d'une durée de deux ans ou de formation technique d'une durée de trois ans. Les DEC de formation préuniversitaire ont comme objectif de préparer les étudiants à des études universitaires. Les DEC de formation technique visent l'acquisition de compétences en vue d'intégrer le marché du travail. Toutefois, ils peuvent aussi donner accès à l'université, à la condition que soient respectées certaines exigences liées au programme d'études universitaires choisi. Tous les programmes de DEC ont une composante de formation générale (entre autres en langue d'enseignement et littérature, langue seconde, philosophie ou humanités, éducation physique) en plus de la formation spécifique du programme. Le diplôme d'études collégiales (DEC) est décerné par le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science à la suite d'une recommandation des collèges.

Attestation d'études collégiales (AEC)

Les programmes d'études conduisant à l'AEC sont de formation technique de courte durée variant entre 250 et 2 000 heures. Liés à un DEC de référence, les programmes d'études menant à l'AEC sont élaborés par les collèges et conduisent à une sanction d'établissement. Les programmes d'AEC s'adressent exclusivement à une clientèle adulte. La formation spécifique des programmes d'AEC permet une réponse rapide et adaptée aux divers besoins du marché du travail.

Cheminement en accueil ou en transition au collégial

Ce cheminement, d'une durée d'un à trois trimestres, offre à l'étudiant une formation adaptée en vue d'intégrer ou de compléter un programme d'études conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC). Comme pour les programmes de DEC, la formation reçue dans un cheminement en accueil ou en transition comprend des activités de formation générale et, possiblement, de formation spécifique.

Diplôme d'études professionnelles (DEP)

Les programmes de formation menant au DEP sont offerts dans les établissements d'enseignement secondaire. Ils sont d'une durée variant de 600 à 1800 heures étalées sur un an ou deux. Les DEP sanctionnent l'acquisition de diverses compétences nécessaires à l'exercice de métiers. Le diplôme d'études professionnelles (DEP) est décerné par le ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

CULTURE ET COMMUNICATIONS

Salles de spectacles

Salle ou lieu où ont été présentés des spectacles payants en arts de la scène, selon l'Enquête sur la fréquentation des spectacles de l'Institut de la statistique du Québec.

Institutions muséales

Elles regroupent les musées, les centres d'exposition et les lieux d'interprétation.

Points de services d'une bibliothèque publique autonome

Point de services d'une bibliothèque publique qui dessert une municipalité de 5 000 habitants et plus ou d'une bibliothèque publique qui dessert une municipalité de moins de 5 000 habitants et qui n'est pas affiliée à un centre régional de services aux bibliothèques publiques (Réseau BIBLIO).

Bibliothèque publique affiliée

Bibliothèque publique qui dessert une municipalité de moins de 5 000 habitants et qui est affiliée à un centre régional de services aux bibliothèques publiques (Réseau BIBLIO).

Spectacle payant en arts de la scène

Représentation payante d'un spectacle de théâtre, de danse, de musique, de chanson ou de variétés, en excluant les représentations privées, les représentations de spectacles amateurs ainsi que les représentations données dans les locaux d'écoles primaires ou secondaires pour les élèves de ces écoles. Les représentations où le droit d'entrée prend la forme d'un passeport ou d'un macaron valide pour l'ensemble d'un festival sont également exclues.

Patrimoine culturel : statuts légaux

La Loi sur le patrimoine culturel est entrée en vigueur le 19 octobre 2012 et remplace la Loi sur les biens culturels de 1972. Le patrimoine culturel québécois est constitué de patrimoine immatériel, de paysages culturels patrimoniaux, de personnages historiques décédés, de lieux et d'événements historiques, de documents et d'objets patrimoniaux (patrimoine mobilier), d'immeubles et de sites patrimoniaux (patrimoine immobilier) et de vestiges matériels du passé laissés sur place par des humains, après l'occupation d'un lieu (patrimoine archéologique).

Les statuts légaux attribués par les municipalités sont la citation et l'identification. La citation est conférée à des biens mobiliers (objets et documents) dont la municipalité a la propriété ainsi qu'à des biens immobiliers (immeubles patrimoniaux et sites patrimoniaux) situés sur son territoire. L'identification est décernée à des personnages, à des événements, à des lieux historiques ainsi qu'à des éléments du patrimoine immatériel.

Coup d'oeil sur le Bas-Saint-Laurent

Superficie en terre ferme (2013) : 22 186 km²
Population (2014ᵖ) : 200 292 habitants
Densité de population : 9,0 hab./km²

Principales municipalités et population (2014ᵖ) :

- Rimouski 48 859 habitants
- Rivière-du-Loup 19 646 habitants
- Matane 14 323 habitants

Principales bases économiques de la région :

- Foresterie et exploitation forestière
- Fabrication de produits en bois
- Cultures agricoles et élevage
- Pêche, chasse et piégeage

Tableau comparatif des régions administratives du Québec et des MRC du Bas-Saint-Laurent

	Population au 1er juillet		Taux de chômage	Taux de travailleurs de 25 à 64 ans[2]	PIB par habitant		Revenu disponible par habitant[2]		Taux de faible revenu des familles[2]
	2014ᵖ	TAAM[1] 2011-2014	2014ᵖ	2013ᵖ	2013ᵉ	Var. 13/12	2013ᵖ	Var. 13/12	2012
	n	pour 1 000	%	%	$/hab.	%	$/hab.	%	%
Bas-Saint-Laurent	**200 292**	**– 1,5**	**9,0**	**72,8**	**32 985**	**1,4**	**23 497**	**2,3**	**5,3**
La Matapédia	18 107	– 9,9	..	68,2	..	..	21 600	2,5	6,9
La Matanie	21 594	– 4,6	..	69,1	..	..	23 005	0,4	6,0
La Mitis	18 548	– 8,6	..	69,3	..	..	21 622	0,2	7,5
Rimouski-Neigette	57 169	9,3	..	75,4	..	..	25 504	2,6	4,4
Les Basques	8 939	– 8,0	..	69,5	..	..	21 578	2,2	6,1
Rivière-du-Loup	34 475	– 1,8	..	76,5	..	..	24 650	3,0	4,2
Témiscouata	20 247	– 6,2	..	70,9	..	..	21 328	3,9	6,2
Kamouraska	21 213	– 5,6	..	74,2	..	..	22 993	1,7	4,3
Saguenay–Lac-Saint-Jean	277 786	0,6	9,9	73,6	36 819	– 2,7	25 069	1,2	5,0
Capitale-Nationale	731 838	9,7	5,5	78,8	46 938	1,0	27 954	1,4	4,9
Mauricie	266 794	1,5	8,6	70,3	31 575	0,7	23 474	1,2	7,8
Estrie	320 008	6,8	6,8	73,8	33 580	0,4	24 673	1,7	7,5
Montréal	1 988 243	12,4	9,8	74,1	59 202	0,7	26 984	– 0,3	15,1
Outaouais	383 182	8,2	7,4	76,4	31 414	0,1	26 915	2,3	7,9
Abitibi-Témiscamingue	147 868	2,7	7,2	76,6	47 050	0,5	27 997	0,8	5,8
Côte-Nord	94 906	– 2,7	8,8[3]	76,4	76 807	– 3,0	28 890	0,4	7,5
Nord-du-Québec	44 256	9,4	8,8[3]	82,1	77 773	3,6	25 895	1,2	14,5
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	92 472	– 7,1	16,4	63,3	28 616	1,1	23 136	1,6	7,5
Chaudière-Appalaches	419 755	4,3	5,3	78,7	36 647	1,9	25 868	1,1	3,9
Laval	420 870	11,9	7,1	79,8	32 743	– 0,2	27 301	1,4	7,5
Lanaudière	492 234	10,5	7,8	76,6	24 381	– 0,7	26 189	1,4	6,7
Laurentides	586 051	11,2	7,1	76,6	31 348	1,0	27 484	0,7	6,5
Montérégie	1 508 127	8,6	6,5	78,6	33 756	– 0,3	28 115	1,0	6,8
Centre-du-Québec	239 990	5,3	6,9	74,7	36 298	– 0,7	24 029	0,8	6,7
Ensemble du Québec	**8 214 672**	**8,5**	**7,6**	**76,2**	**41 322**	**0,4**	**26 774**	**0,9**	**8,3**

1. TAAM : taux d'accroissement annuel moyen, calculé par rapport à la population moyenne de la période. Les estimations actuellement disponibles pour les années 2011 à 2014 ne sont pas définitives. Elles feront l'objet d'une révision à la suite du recensement de 2016. Une certaine prudence est de mise dans l'analyse de l'évolution de la population des régions au cours de cette période. Voir l'encadré de la page 9. Selon la dénomination et le découpage des régions administratives et des MRC géographiques au 1er juillet 2014.
2. Selon la dénomination et le découpage des régions administratives et des MRC géographiques au 31 décembre 2013.
3. Donnée se rapportant aux régions de la Côte-Nord et du Nord-du-Québec.

Des statistiques sur le Québec d'hier et d'aujourd'hui pour le Québec de demain

Bas-Saint-Laurent

Superficie en terre ferme (2013)	22 186 km²
Population totale (2014[p])	200 292 hab.
Densité de population	9,0 hab./km²
Part de la superficie en aires protégées (2014)	4,6 %
PIB aux prix de base (2013[p])	6 620,0 M$
PIB aux prix de base par habitant (2013[p])	32 985 $
Revenu disponible par habitant (2013)	23 497 $
Emplois (2014)	85,1 k
Taux d'activité (2014)	54,8 %
Taux d'emploi (2014)	49,9 %
Taux de chômage (2014)	9,0 %
Taux de faible revenu des familles (2012)	5,3 %
Nombre de médecins pour 1 000 habitants (2013)	2,57
Taux de diplomation avec études collégiales (cohorte inscrite en 2008)	64,8 %

Institut de la statistique Québec